

verie » fit à ses propres frais, confectionner pour son église de prédilection, celle de Saint-Vincent, un magnifique rétable en bois sculpté (1). On semble donc autorisé à admettre que la désignation île aux *Agaces* ou *Aguesses* en wallon, aura eu pour objet de déterminer le nom de ses anciens possesseurs, lesquels auront emprunté primitivement leur nom à l'enseigne dominant leur demeure.

Dans les siècles les plus rapprochés de nous l'usine des *Aguesses* avait été transformée en moulin à farine. La famille Marcotty en est le dernier propriétaire. La meunerie subsiste, mais le biez a été supprimé comme a disparu par le fait même l'appellation *île des Aguesses*.

En vertu de la convention intervenue entre l'Etat et la Ville de Liège les 12-15 mai 1900 qui prévoyait les expropriations à opérer pour la rectification du cours de l'Ourthe, expropriations que décréta un arrêté royal du 25 août 1900, les terrains formant l'île ont été acquis dès 1902, par la Ville et mis à la disposition de l'Etat aux fins susdites (2).

De son côté, le gouvernement traitait avec Joseph Marcotty-Coopman, pour la **suppression du coup d'eau des Aguesses**, et de l'achat de ses terrains. Les négociations aboutirent en 1901 à une transaction par laquelle l'Etat s'engageait à payer à la famille Marcotty une somme de 500,000 fr., prix comprenant des indemnités pour autre cause. A la date du 29 juillet 1901, le Conseil communal donna acte à l'Etat des réserves formulées quant au prix à lui payer pour la valeur des parties du biez Marcotty qui devaient être cédées à la Ville en exécution de la convention des 12-15 mai 1900.

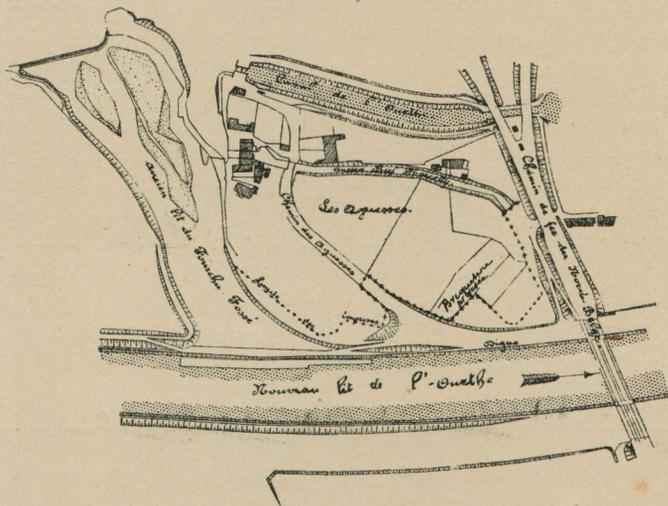


Ile des Aguesses, près du pont du Val-Benoît
(Cliché du Vieux Liège)

La Ville avait établi en 1901, dans la plaine des *Aguesses*, un système de puits abyssinien relié à une pompe à vapeur et destiné à fouler, dans les conduites d'eau alimentaire de Liège, l'eau qu'elle extrairait du second gravier de la Meuse et de l'Ourthe. Cette usine dont l'établissement avait été voté par le Conseil le 29 juillet 1901, ne fonctionna que très peu de temps.

Bientôt, le Comité de l'Exposition universelle, gêné dans son action, réclama l'enlèvement de la machine d'exhaure. Il eut lieu en 1904 (1).

Pendant qu'ils creusaient le nouveau lit de l'Ourthe, à l'ancienne île des *Aguesses*, les terrassiers mirent au jour, en novembre 1902, à 4 mètres 50 de profondeur un bateau qui mesurait 20 mètres de long sur 1 m. 80 de largeur et 1 m. 50 de jauge. Construit entièrement en bois de chêne, absolument noirci, il avait dans son armature des madriers d'un pouce d'épaisseur. Toutes les



Plan de l'île des Aguesses et des environs

pièces se trouvaient retenues par des chevilles en bois. Ce chaland datant d'un âge reculé, était chargé de moellons. Il est vraisemblable que pendant une inondation très ancienne ce bateau aura été entraîné à cet endroit et recouvert ensuite d'une épaisse couche de limon. On a découvert à la même époque, à 250 mètres en aval, une chaloupe longue de 4 mètres, en bois également. Les pièces étaient clouées de façon identique à la précédente. Elle aura été submergée puis enterrée dans les mêmes circonstances sans que personne y prit garde.

C'est à l'emplacement de l'île des *Aguesses* que, lors de notre mémorable exposition universelle de 1905, se développèrent le « Vieux Liège », les jardins, les halls principaux et l'importante galerie des machines.

C'en était fini à jamais de la vieille île si chère aux anciens Liégeois. Nous comprenons facilement qu'au moment même de sa disparition quelques fleurs de **poétique réminiscence** aient été répandues sur elle. Pourquoi ne les recueillirions-nous pas ici afin d'en conserver le souvenir?

« Toutes et tous les Liégeois ont passé là ! Soit qu'en bandes folles, au retour vespéral, ils aient jeté, dans l'air lourd et aromatique du soir, les notes joyeuses de quelque vieux cramignon, soit qu'asseulés, ils y aient rêvé, sous les étoiles clignotantes, bercés au clapotis des eaux et au bruissement confus de tout un monde d'insectes, soit que plus prosaïques, ils aient préféré dès l'aube, de longues heures durant, taquiner le goujon et l'ablette.

(1) EL, Oblig., t. 1524-1528, n° 18.

(2) V. B.A. 6 mai 1901.

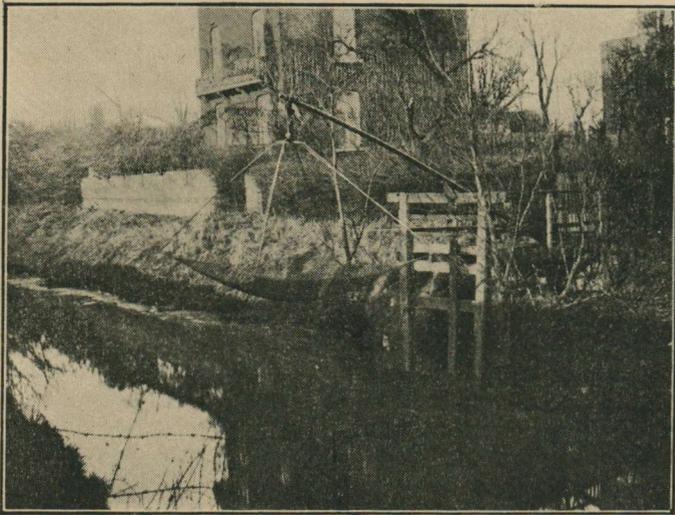
(1) GOBERT, *Eaux et fontaines publiques à Liège*, 1910, p. 323.

« Maintenant, tout cela s'en est allé pour jamais ! Un beau jour, une armée de terrassiers a envahi la plaine, comblé le biez pimpant et l'Ourthe allègre. Et là où poussait le blé, à l'endroit où nichait l'alouette matinale, le lit d'une large rivière a été creusé, des ponts élégants et hardis en ont uni les rives, et des viaducs légers et solides ont remplacé les lourdes masses des arcades.

» L'intense poésie de l'île verdoyante et coquette s'est envolée avec la vie des dernières fleurs des prés. »

Liège a perdu tout cela et, cependant, nul dans la cité ne songe à récriminer. Pourrait-on se plaindre, en effet ? Ne serait-ce pas faire preuve de la plus noire ingratitude en présence des ouvrages admirables de première utilité et de sécurité, qui ont remplacé le biez et l'île ?

Pour couronner l'œuvre, le service des ponts et chaussées a dressé le projet d'une route partant du pont de Fragnée par le quai du Condroz, en remplacement de l'ancien chemin des Aguesses qui longeait le canal ; elle franchit celui-ci près du moulin Marcotty sur un nouveau pont, puis passant en dessous du chemin de fer d'Allemagne, aboutit à la route existante du Val-Be-noit-Angleur à Chênée.



Biez des Aguesses

(Cliché du Vieux Liège)

Aigle noire

RUE DE L' — Ainsi appelait-on anciennement l'impasse Babylone qui s'ouvre rue Féronstrée. Jusqu'en 1826 (1), c'était non une impasse, mais une ruelle qui prolongeait la rue des Airs dans laquelle, d'ailleurs on la confondit nominalement pendant plusieurs siècles.

On y rencontrait dès lors une série d'habitations. La capitation de l'an 1791 de la paroisse Saint-André, à laquelle la voie ressortissait, mentionne dix modestes demeures avec 27 habitants pauvres : savetiers, cochers, fripières, porteurs au sac, etc.

La dénomination *rue de l'Aigle noire* avait été attribuée à la voie parce qu'elle longeait en partie l'hôtel de ce nom dont la façade donnait rue Féronstrée. Cette fa-

çade commençait à l'ancienne maison Protin (n° 19 actuel), où, naguère, l'on conservait encore les vieilles armoires à linge de l'hôtel, encastrées dans le mur. Elle se prolongeait jusqu'au n° 23. Certains tronçons de cette façade et les arrière-bâtements avaient survécu jusqu'à l'an 1924. Au balcon de l'habitation n° 19, au-dessus du porche qui formait l'entrée de l'hôtel, dominait encore l'*Aigle noire*, en bronze, l'enseigne de l'établissement. L'ensemble est compris maintenant dans l'immeuble Sequaris.

A cet emplacement, — nous le prouvons à la rubrique *Féronstrée*, — avait été érigé, au XIV^e siècle, l'hôtel de la puissante famille des Montjoie. Bien qu'il continuât d'être désigné comme tel, au siècle suivant, il était devenu l'hôtel de l'*Aigle noire*. Toutefois, il n'avait pas l'ampleur qu'on lui a connu ultérieurement. Occupé en la première moitié du XV^e siècle par la famille de Jean de Huy qui devint maître de Liège en 1438 (1), ces bâtiments périrent dans l'incendie général de l'an 1468. S'ils n'étaient pas relevés dix ans plus tard (2), ils ne tardèrent plus à l'être. Dès le début du XVI^e siècle, la maison avait acquis une juste renommée sous l'appellation *hostellerie de l'Aigle* (3). Postérieurement, il devint hôtel de l'*Aigle noire*. Au dernier quart du XVI^e siècle, cet hôtel, des mains des Vaesman dit Van Aken, passa à R. Malerbe (4), puis à un membre de la famille de Trappé, ou delle Trappe, ainsi qu'on disait primitivement (5), du prénom Etienne, père du bourgmestre de ce nom. Ce Trappé obtint le 18 juillet 1589, en récompense de services rendus à la Ville, la concession d'une conduite d'eau adaptée au bassin de l'araine de la Cité, place du Marché (6). Le bourgmestre Herman de Trappé, par testament, laissa l'établissement à son fils Mathieu, qui n'eut pas de descendant. Mais, depuis quelque temps, les Trappé n'exploitaient plus le restaurant. Celui-ci, à l'aube du XVII^e siècle, était aux mains de Gilles de Hodeige, marié à Elis., fille de Gaspar de Potesta (7). L'an 1626, il avait passé à la « demoiselle Trappé », qui en demeurait propriétaire l'an 1651. La *Description des vitres et bonniers* de cette date le constate, et montre aussi que cet immeuble constituait l'un des plus importants de la rue. Il jouissait, en tout cas, d'une réputation presque européenne. Ce fut, pendant des siècles, l'un des rares hôtels de Liège dignes d'héberger les hommes d'État venant visiter notre ville. Aussi a-t-il été le théâtre de maints **incidents politiques**. Le plus mémorable et le plus grave s'y passa en l'année 1626.

L'empereur d'Allemagne avait eu à se plaindre de ce que l'autorité du prince-évêque Ferdinand de Bavière était méconnue à Liège, malgré des remontrances réitérées. Il se résolut à employer la force armée. En octobre 1626, un corps de troupes commandées par le comte de Peer, lieutenant du duc Rodolphe-Maximilien de Saxe, entra dans la principauté. Les administrateurs

(1) ABRV, RH, p. 147.

(2) 1477 : Place de l'Eagle, en Féronstrée. (EL, t. 37, f. 106 v°.)

(3) 1539 : Maison et hostellerie de l'Aigle. (Cris du Perron, t. 264, f. 16 v°.)

(4) RP, t. 1562-1594, f. 361 v°.

(5) 1581, 9 janvier : Anthoine Rosmarin, mari à Agnès, son épouse, fille légitime E. Le Trape, demorant à l'Aigle noire en Féronstrée. (Admission à la Bourgeoisie, f. 53, AE.)

(6) GOBERT, Eaux et fontaines publiques, p. 149.

(7) C. DE BORMAN, Les échevins, t. II, p. 245.

(1) V. Babylone.

liégeois s'efforcèrent de les faire rétrograder en offrant une indemnité de 4,000 rixdalers. Le comte feignit d'accepter la proposition, au nom du duc ; mais peu de jours après, ce dernier arrivait en négociateur dans notre cité et réclamait le double de la somme convenue.

Le refus qu'il essuya l'exaspéra. Il commença par formuler des réclamations près du comte Horion de Heel, puis ordonna au comte de Peer de pénétrer dans Liège avec un détachement de cavalerie. Les bourgmestres avaient été avertis du mécontentement du duc par le comte de Heel. Partout en ville l'on se prépara à la lutte. En plusieurs quartiers, les chaînes furent tendues aux extrémités des rues et celles-ci barricadées, tandis que tout autour de la cité les portes restaient hermétiquement closes. Remarquant que les menaces n'influaient en rien sur les Liégeois, le duc de Saxe recourut à des moyens pacifiques. Il invita les bourgmestres à dîner avec lui à l'hôtel de l'Aigle noire où il était descendu.

Plusieurs écrivains liégeois ont décrit d'une façon telle quelle la scène qui se déroula à cette occasion dans cet hôtel. Mieux vaut l'exposer d'après les dépositions assermentées faites par les témoins de l'événement, à l'enquête qu'ordonna peu après le Conseil de la Cité, d'autant que ces dépositions n'ont point été utilisées par les historiens. Le récit sera complété à l'aide de renseignements inédits également, empruntés à l'auteur de la chronique Malgal, lequel paraît avoir été témoin oculaire de ce qu'il rapporte.

C'était le dimanche 25 octobre. Le duc de Saxe avait à ses côtés les comtes de Peer et de Horion et plusieurs autres personnages de sa suite. Des deux bourgmestres invités, seul Nicolas de Plénevaux avait accepté. Il s'était rendu au dîner avec Henri Leclercq, souverain greffier de la Cité. S'y trouvaient également M. de Grâce, Jean Ghys, mayeur de Fléron, Nicolas Wynand, chirurgien.

On se réunit en la grande salle du premier étage. Tous les hôtes étant arrivés, le duc de Saxe commença par témoigner son étonnement au bourgmestre de Plénevaux, de ce que, lui, duc, se trouvant dans Liège, on eût, pendant la nuit, fait tendre les chaînes dans les principales rues. Suivant lui, la Ville devait avoir pris en mauvaise part que les soldats du duc eussent traversé la cité, l'épée nue à la main droite et le pistolet dans l'autre. A quoi le bourgmestre répliqua que la coutume n'était pas de marcher de la sorte quand les intentions sont pacifiques.

« Au contraire », répartit le prince, « c'est le plus grand honneur que l'on puisse rendre à Sa Majesté impériale que faire entrer ainsi la troupe dans une ville. »

Après cette tirade, ayant reconnu promptement que des hostilités avaient été préparées contre lui, le bourgmestre, avec beaucoup de réserve, détourna la conversation en la portant sur divers sujets, tout en tenant respectueusement le chapeau à la main. A un moment donné, sur interpellation lui faite, le bourgmestre fit observer qu'il ne dépendait pas de lui d'accorder au duc l'argent qu'il réclamait, qu'on l'obtiendrait d'autant plus difficilement que la somme déjà versée n'avait pas préservé le pays des brigandages des gens de guerre.

Ce propos irrita le duc ; le comte de Horion, blême de colère, arracha le chapeau de la main du bourgmestre

et l'en frappa au visage, en l'insultant... Il tira ensuite l'épée, se mit en garde et, proférant un juron, il s'écria : « Il faut que j'aie ta vie, tu n'es qu'un Jean f... »

Pendant que Jean Ghys, mayeur de Fléron, s'interposait, le bourgmestre donna un signal à l'extérieur. Aussitôt se précipitèrent dans la salle, en armes et revêtus de manteaux rouges, quelques secrétaires ou gardes des bourgmestres, ce qui fit jeter ce cri par le comte de Peer : « Qu'on les tue, ces rouges manteaux ! »

Toute l'assemblée se tenait debout, s'attendant à de graves événements. Mais Nicolas de Plénevaux, après avoir pris Rodolphe-Maximilien à témoin de l'affront lui fait par le comte de Horion, se retira prudemment suivi de ses gardes qui lui frayèrent le chemin jusqu'à l'Hôtel-de-Ville, car une grande foule était rassemblée rue Féronstrée. A l'Hôtel communal avait été postée, en prévision de troubles éventuels, la compagnie des Jeunes Arquebusiers. Le lieutenant de cette compagnie, Etienne Rosmarin, reçut, peu après, l'ordre d'aller, avec quelques hommes, souhaiter le « bonsoir » au duc de Saxe, à l'hôtel de l'Aigle noire, et lui demander s'il entendait approuver l'acte du comte de Horion. Il accomplit sa mission et obtint l'assurance que le duc, loin d'approuver l'outrage fait au bourgmestre, lui donnerait la suite qu'il comporte. En entrant dans la salle, Rosmarin remarqua sur une table une grande quantité de mousquetons et de pistolets qu'on était en train de charger.

Voulant juger de la situation, le bourgmestre de Plénevaux se rendit de nouveau à l'hôtel de l'Aigle noire, accompagné du lieutenant Rosmarin qui se tint en face de la maison. Tandis que le chef de la Cité était entré, Rosmarin entendit deux coups de mousqueton, tirés par la fenêtre d'une chambre à l'étage où se tenaient les hommes de la suite du duc. Le peuple qui, entretemps, s'était rassemblé de plus en plus serré, irrité de ce qu'il venait d'apprendre et d'entendre, commence à lancer des pierres dans l'hôtel, pénètre à l'intérieur, grimpe l'escalier et se prépare à enfoncer la porte de la salle du soi-disant festin.

Le sang coule. On relève un nommé Léonard Ansea dit Moxhon, qui gisait au pied de l'escalier conduisant au premier étage, et un nommé Gilles Beaujean, qui avait reçu une grave blessure. Tous deux avaient été frappés à coups de mousqueton, au moment où ils voulaient gravir les marches de l'escalier.

La colère de la foule n'a plus de borne. Au milieu des cris : « Laisserons-nous tuer nos bourgeois ? », elle se rue de nouveau dans l'hôtel prête à se livrer à tous les actes de violence.

Ce que voyant, des gentilshommes de la compagnie du duc cherchent par tous les moyens à apaiser le tumulte. Le bourgmestre à son tour et ses gardes, l'épée à la main, réclament le rétablissement du calme et réussissent à l'obtenir.

Ils étaient rentrés de quelque temps à la Violette quand la bourgeoisie s'ameuta de nouveau. Les chefs de la Ville réunis à l'Hôtel communal apprirent vers cinq à six heures du soir, qu'il devenait pressant de rétablir l'ordre en face de l'hôtel de l'Aigle noire ; que le duc de Saxe et sa suite étaient en danger de mort. Derechef, N. de Plénevaux s'achemina vers la rue Féronstrée où des milliers de personnes assiégeaient la maison de l'Aigle. Péniblement, il parvint à s'y introduire et pen-

dant que ses serviteurs calmaient la multitude, il s'approcha du duc lui garantissant que sa vie et sa personne seraient respectées aussi bien que celles de ses compagnons.

Après s'être assuré que la tranquillité avait repris dans la rue, le bourgmestre offrit au duc de l'accompagner dans l'hôtel qu'il choisirait pour passer la nuit, lui présentant même le sien à cet effet. Mais Rodolphe-Maximilien préféra gagner l'hôtel de Madame de Suisse où il rencontrerait M. de Grifor. A leur arrivée en cette demeure, un des gentilhommes du prince se plaignit de ce que, dans l'émeute, ils avaient perdu plusieurs pièces d'armes ainsi que cinq boîtes en argent aux armoiries d'une maison allemande (1).

C'était surtout le comte de Horion, l'auteur de l'outrage infligé au bourgmestre, que la foule désirait capturer. Ayant abandonné l'hôtel de l'Aigle noire, les émeutiers s'étaient portés là où ils supposaient être la retraite de ce personnage. Peu après son équipée, l'auteur des désordres, sentant le danger qu'il courait, avait gagné subrepticement une issue donnant rue des Airs, puis se réfugiait dans les cloîtres de Saint-Lambert où il se croyait en sûreté, en raison des immunités claustrales. En tout cas, il s'y cacha si profondément que toutes les recherches, faites cette journée là, en vue de le découvrir, restèrent infructueuses.

L'agitation continua à Liège sur certains points et de plus graves scènes de désordre se fussent produites si la compagnie des Arquebusiers n'avait barré, sur le pont des Arches, la route au peuple d'Outre-Meuse qui s'était soulevé et armé à son tour pour prendre part au pillage.

La pacification se fit en ville vers sept heures du soir. Le lendemain, un édit de Ferdinand de Bavière et du Conseil de la Cité, en vue d'éviter la reprise des troubles, interdit de circuler en ville en armes et de s'assembler plus de dix personnes. En même temps, un recès du Conseil de la Cité, publié aux carrefours de la ville au son du tambourin, ordonnait à « tous ceux qui ont emporté meubles, hardes, vaisselles, or, argent, chevaux hors la maison et logis de l'Aigle noire qu'ils aient à les rapporter sur la maison de la ville ou à leurs curés, avant le soleil couchant » (2).

Dès le jour même, on avait récupéré presque tous les objets d'argenterie enlevés à la compagnie du duc (3). Après être rentré en possession de ces pièces, celui-ci sortit le lendemain avec ses gens d'armes d'une ville où sa vie avait été exposée à un péril imminent.

Le 5 novembre, tandis que le Conseil de la Cité s'occupait encore d'une lettre du duc de Saxe au sujet de l'incident du 25 octobre, il accordait à la veuve de Léonard Moxhon, tué ce jour-là à l'hôtel de l'Aigle noire une indemnité de 30 florins (4) !

Quatre ans plus tard, le 8 septembre 1630, la princesse d'Orange descendait à son tour à l'hôtel de l'Aigle noire, mais plus pacifiquement, quoique le canon eût été tiré... en son honneur.

En 1643, vers la fin d'avril, c'étaient les dépouilles mortelles de la reine-mère Marie de Médicis, décédée le 3 juillet de l'année précédente à Cologne qu'on déposait solennellement à l'hôtel de l'Aigle noire, en présence des clergés primaire et secondaire, en attendant que le magnifique catafalque qu'on préparait pour elle à la cathédrale Saint-Lambert fût dressé (1). Son corps devait être transporté ensuite à Saint-Denis (France). La milice rurale de la Hesbaye avait été rangée en armes sur son passage le long de la Meuse. S. A. R. le prince-évêque d'Osnabruck descendit au même établissement en 1680. Le chef de la principauté alla lui faire visite.

Et que d'autres **hôtes illustres** l'Aigle noire abrita sous ses ailes ! Le 4 mai 1714, c'est l'abbesse de Munsterbilsen qui est amenée prisonnière à Liège pour avoir voulu, même par violence, rendre ses terres indépendantes du pays de Liège et qui loge à l'hôtel de l'Aigle noire, où des gardes furent préposés ; elle y fut remplacée en août 1768 par le prince Ferdinand de Bavière (2). Le 15 avril 1781, le prince royal d'Angleterre choisit cet hôtel pour sa résidence (3). Ainsi firent le 8 juillet 1783, le comte d'Artois, frère de Louis XVI ; en 1784, le roi de Suède, qui se rendait à Aix-la-Chapelle ; le 22 juillet 1787, la duchesse d'Orléans ; en 1791, le futur Louis XVIII, avec le comte d'Avaray (4) ; le 16 avril 1793 Dumouriez ; le 19 août 1801, le nouvel évêque Zaepffel à son arrivée en notre ville ; le 14 juillet 1814, le maréchal prince de Blücher, commandant en chef de l'armée prussienne ; le 22 du même mois 1814, le prince Louis de Bavière ; le 27 mars 1816, les archiducs Jean et Louis, frères de l'empereur d'Autriche ; le 30 mai 1817, le comte de Choiseul, ministre d'État, et le comte de Spangel, général au service d'Autriche ; le 20 juin 1817, le prince de Latremouille, lieutenant général des armées de France ; le 20 juillet 1817, de prince d'Orange ; le 5 août 1817, le prince de Bauvau, le duc d'Arenberg et le prince de Rohan.

On a conservé les noms de quelques-uns des **directeurs de cet important hôtel**. La famille Radoux le tenait l'an 1654 (5) ; en 1736, il a pour maître S. Mitie ; en 1740, G. A. Lampson ; en 1791, Faloise, auquel succéda l'année suivante Léonard Monsieur qui y fit faire des travaux de canalisation (6). En 1797, il y ouvrit « une table d'hôte bien servie à une heure, au prix de 40 sols de France par tête ». Il louait aussi des voitures et des chevaux « pour les voyages » (7). A Monsieur succédèrent la veuve Guérin, qui abandonna l'hôtel de l'Aigle noire en 1823, puis Carlot-Bronne.

L'hôtel cessa peu après l'année 1840. C'est là et vers ce temps qu'un écrivain de la *Revue britannique* prétendait avoir trouvé le meilleur bourgogne de l'Europe.

(1) Les cérémonies faites à Cologne et à Liège pour la pompe funèbre de la Reine-mère Marie de Médicis, Paris 1643, in-4°.

(2) Gazette de Liège, 8 août 1768.

(3) En cette année 1781, Cloots, l'aventurier prussien mieux connu sous le pseudonyme d'Anacharsis, descendit aussi à l'Aigle noire. (BSBL, t. IV, p. 228.)

(4) Relation d'un voyage à Bruxelles et à Coblenz (1791), par Louis XVIII, Imp. 1823, p. 14.

(5) CC, exercice 1653-1654.

(6) RCC, t. 1792-1793, f. 42 v°.

(7) DELLOYE, 1^{re} Estaminet de Liège, p. 8.

(1) RCC, r. 1626-1627, f. 139 à 149 v°.

(2) Ibid., f. 61 v°, 62 v°.

(3) Ibid., f. 147 v°.

(4) Ibid., f. 64 v°.

Airs

RUE DES — tient à la rue des Mineurs, aboutit rue Hors-Château.

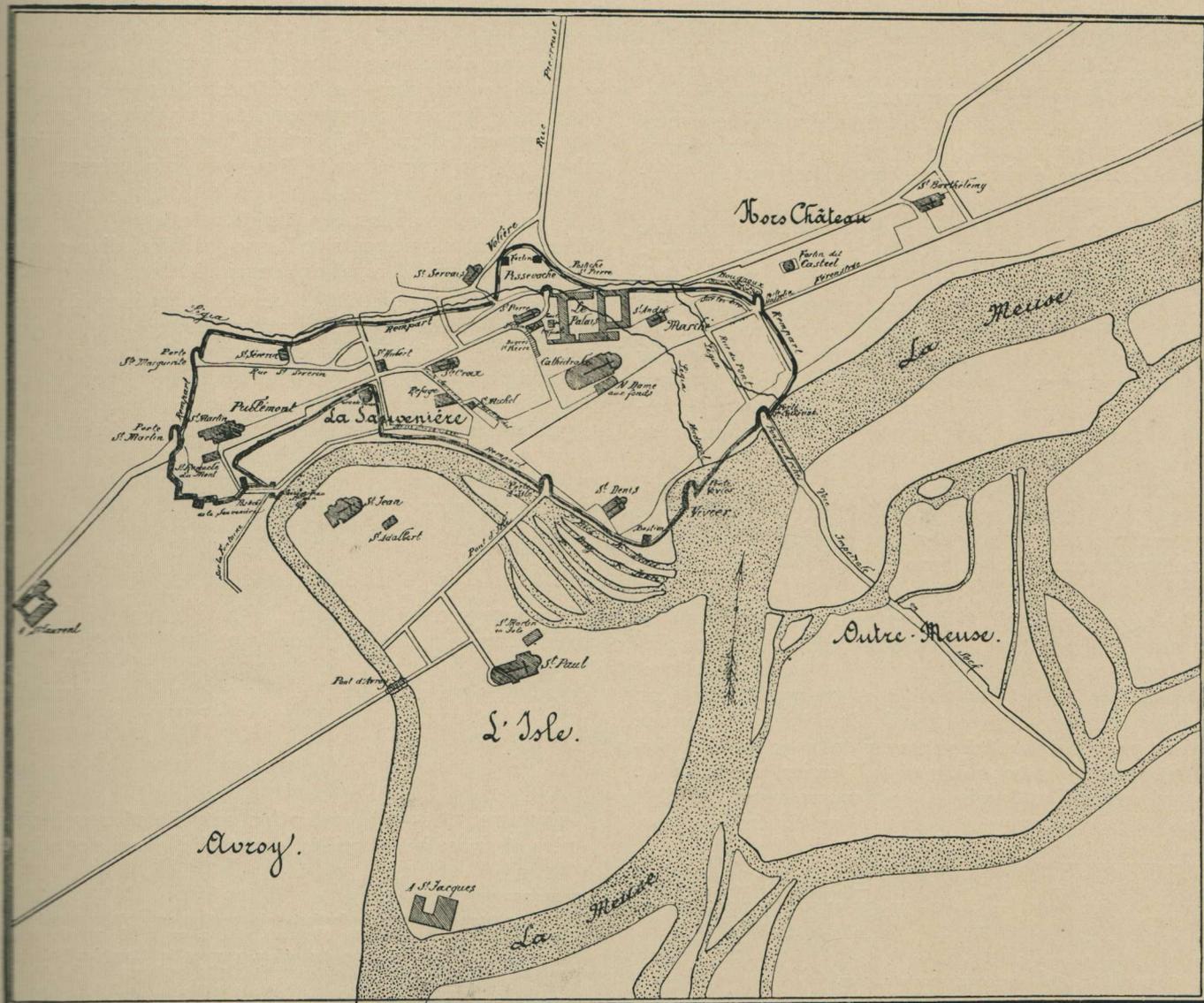
Cette appellation a intrigué jusqu'ici tous les étymologistes. Vainement ont-ils tenté de découvrir son origine et sa signification première.

On sait qu'en wallon *airc* (arc) est devenu *air* par apocope. Au moyen âge, en vieux français on appelait l'arc-en-ciel « l'aire-Dieu », ce que les Wallons expriment encore par le mot *airdiè*, c'est-à-dire *arc-de-Dieu*. Le nom de la rue des *Airs* étant ainsi compris, les suppositions n'ont pas manqué pour expliquer sa naissance. Les vues de Liège, par Blaeu et par Hollar, tracées au XVII^e siècle, décrivent la configuration de la voie par un grand quart de cercle. Des chercheurs ont vu là l'explication de l'appellation *aire* (arc), d'autant que la voie est indiquée en certains plans topographiques sur les *Arcques*. Ils ignoraient que la courbe des vues susdites est un simple effet de perspective. En réalité, la rue a toujours formé un angle droit. C'est ainsi

d'ailleurs qu'elle apparaît sur le plan de Lambert Thonus de la première moitié du XVIII^e siècle, lequel auteur recherchait avant tout, plus que ses prédécesseurs, la vérité géométrique.

D'autres étymologistes faciles ont supposé qu'il y avait autrefois, en l'endroit, des arcades ou portiques dépendant du premier palais princier, qui, de fait, ne s'est jamais étendu aussi loin. Ceux-là, en se fondant sur ce que le nom, dès une époque reculée, a été orthographié *aires*, *aiers*, *ers*, etc., auraient pu aussi bien croire à l'existence d'un terrain vague ou d'une pépinière. Pour montrer l'inanité de pareilles déductions, il suffit de remonter plus haut dans le passé, aux premières formes de la dénomination, au XIII^e siècle. Alors on rencontre de-ci de-là les leçons *Airs* ou *Eers*, mais un autre terme se présente plus fréquemment : *Ars*.

Ce mot en langue romane, signifie « incendié, brûlé ». De là sont sorties de nouvelles interprétations. On a cru qu'il rappelait les dévastations des incendies allumés par les Normands ou tout au moins du sinistre de l'an 1143, qui réduisit en cendres à peu près tout le quartier



Liège en Van 1000 — Les fortifications néogériennes

de Féronstrée. Cette explication aussi se concilie difficilement avec les premières mentions connues de la dénomination : *Derrière les Ars*. On ne peut admettre, en vérité, qu'il soit venu à l'esprit de désigner une voie : *Derrière les Brûlés*. Qu'on reconnaisse, au contraire, en et *Ars*, qui figure dans des documents du XIV^e siècle, même du XV^e (1), un dérivé local du latin *arx*, au pluriel *arces*, à traduire « fortifications, défense, rempart », l'expression *derrière les Ars* devient toute naturelle. C'est le synonyme de *Derrière les Murs*, désignation naguère encore portée par maints endroits de Liège, longeant les remparts de siècles assez rapprochés, ce qui justifie ici la modernisation du nom.

La définition donnée par nous au mot *ars* est très rationnelle. Employé par l'annaliste Anselme au XI^e siècle (2), il conservait ce sens à la fin du XIV^e en notre cité. On le trouve avec signification similaire sous la plume de Jean d'Outremeuse qui le transcrit *arche* et *ars* (3), voire dans les glossaires de Du Cange et de Roquefort sous la leçon *arce*.

Si, dans le langage courant, le terme ne s'est appliqué à Liège qu'à la rue des Airs, on pourrait découvrir la raison en ce que là, la ligne d'enceinte était formée de murs en *arcades* rentrantes.

Quoi qu'il en soit, la modification d'*Ars* en *Aires*, *Eers*, etc., n'éliminait nullement la signification donnée au terme, puisque ces changements sont la conséquence de règles philologiques ou phonétiques suivies en notre région au moyen âge. Constamment *a* s'est transformé en *ai* : *Lombard* était souvent écrit « *Lombaïre* », *Wilmart*, « *Wilmaïre* ».

Notre interprétation du nom *Sur les Airs* se montre plus probante encore quand on sait que, jusqu'au commencement du XIX^e siècle, la rue avait un tout autre tracé que de nos jours. Débutant comme présentement rue des Mineurs, en prolongement direct avec le Palais, elle se portait à droite au lieu d'obliquer à gauche. Par ce qui est devenu l'impasse Babylone, elle aboutissait en Féronstrée, vis-à-vis de la rue de la Clef, laquelle formait aussi limite aux fortifications notgériennes de ce côté (4).

Aucun doute ne subsiste donc : la rue des Airs contournaît, à l'intérieur de la cité l'enceinte défensive. Son antique dénomination renseigne d'une façon certaine sur la condition du premier rempart en l'endroit dit.

Des pièces authentiques viennent corroborer notre affirmation. Elles attestent que des restes de ce mur fortifié subsistaient au XIV^e siècle. La Lettre des Aïsements de la Cité, de l'an 1330 nous apprend qu'un Jean Coldeiar, forgeron, y continuait de jouir, au prix de deux sous, d'« une pièce de mur del *viez* (vieille) *fermeteit* (rempart) derier sa maison Derrier les Ers » (5). Assertion aussi catégorique était encore tenue au XV^e siècle (6). Au surplus, les fouilles pratiquées en 1907,

rue des Mineurs, pour la pose de la grosse conduite à gaz, ont mis au jour un fort pan du rempart de Notger coupant perpendiculairement la rue à l'emplacement que nous indiquons dès 1898 et même 1891. Sa direction montrait qu'il contournait réellement à l'extérieur l'ancienne rue des Airs.

Notons toutefois que les plus vieilles indications de la localité ne signalent aucunement l'existence de la rue. Elles se rapportent à tout un emplacement situé « *Derrière les Ars* » et déjà fort habité au XIII^e siècle (1). Si la rue même existait dès lors, elle ne se révèle dans nos sources qu'à partir du XV^e siècle. On la voit sous la forme *Deseur les Airs*, mais plus fréquemment sous celle de *Sur les Airs*. Il s'agissait de la distinguer de ce qui était au delà des anciens murs. La dernière désignation fut conservée, jusqu'en 1879, année en laquelle le Conseil communal lui substitua officiellement le nom de *rue des Aires*, que les siècles les plus rapprochés de nous avaient parfois employé (2).

La rue des Airs, sous le régime princier, faisait partie de la paroisse Saint-André. Elle devait, prétend-on, aboutir rue Hors-Château, mais par une propriété privée. La voie réelle se dirigeait, comme nous l'avons dit, vers la rue Féronstrée. Il est exposé, à l'article *Babylone*, comment le passage de ce côté a été interrompu. C'est en son remplacement qu'au même temps, il y a près d'un siècle, une percée a été faite sur la rue Hors-Château. Les derniers changements topographiques ont eu lieu en vertu d'une délibération du Conseil du 14 janvier 1876, approuvée par le Roi le 19 juin suivant.

Ajoutons que le 31 décembre 1888, a été pris un dernier arrêté royal approuvant un plan de la Ville qui modifie certains alignements de la rue des Airs, alignements décrétés par arrêté royal du 4 mai 1861.

Avant qu'on procédât à ces améliorations de voirie, la rue a été en grande partie habitée par la classe pauvre. Les capitations paroissiales y relèvent en 1651 : 27 maisons ; en 1689, 56 habitants : savetiers, *ban-seliers* (vanniers), « vendeuses d'herbes », vendeurs de chapelets, bouchers, etc. En 1736, le nombre des maisons était réduit à 19, ce qui n'empêche que les locataires se chiffraient par 92 ; ils étaient 138 en 1740. Ce chiffre descend à 89 en 1791.

Aisne

RUELLE D' — Il s'agit d'une petite ruelle, plutôt privée, qui se trouvait limitrophe à l'hôtel ou refuge de l'abbaye d'*Aisne* ou d'*Alne*, place Saint-Paul. L'abbaye était mieux connue sous ce dernier vocable. Les détails sont donnés à cette rubrique. La forme *Aisne* est rencontrée dans des documents du XV^e et du XVI^e siècle (3).

Aite

RUES DE L' — La génération actuelle n'entend plus guère résonner à ses oreilles le mot *aite*. Ainsi s'explique

(1) 1315-1326 : Maison *derrière les Ars* ; — *Domus Retro les Ars*, in Féronstrée. (*Cour féodale* — LF, pp. 129, 131 et 311). — 1477 : Rue des *Ars* (CESL, t. V, n° 3097.)

(2) Cap. 54 et 96.

(3) T. I, pp. 65 et 158.

(4) GOBERT, *La plus ancienne enceinte*, 1907.

(5) CESL, t. III, p. 366.

(6) 1454 : Maison *devant les Mineurs* (rue Hors-Château), joindant vers le Marchiet, et *par derrière qu'il tient delle fermeté de Liège*. (*Par. Saint-Michel*, r. 1454, f. 43 v°.)

(1) 1294 : Maison Jordan le frutier, *drir les Ers*, dont ilh a fait jardin dris sa maison et ses *staveles* (étables). (PI, r. 13, f. 184 v°, 189 v°.)

(2) 1535 : Maison en la *rue des Aires*, empres le Marchiet, joindant d'aval az hoires Wauthier de Chawheit, jadis orphèvre. (EL, *Oblig.*, r. 21.)

(3) 1506 : Maison rue du Pont d'Avroy, joind. d'un costé alc ruelle de l'hosteil d'*Aisne* et d'amont à l'hosteil de Blan Leverier. (EL, r. 64, f. 207 v°.)

que sa signification soit perdue pour beaucoup de nos concitoyens. Le terme *aite* dérive du bas latin *atrium*, qui indiquait le cimetière. La langue romane en fit *atre*, *aistre*, *aitre* ; enfin, par contraction, il devint *aite* chez nos pères, *a* se changeant souvent en *ai*, en notre pays.

Le nom *aite* venait fréquemment à la bouche de nos aïeux, car il y avait autrefois, à Liège, autant d'*aïtes* ou cimetières que de paroisses. Plusieurs de celles-ci en possédaient même deux. De plus, bon nombre de communautés religieuses avaient leur champ de sépulture particulier. Les voies qui longeaient ces *aïtes* ou y conduisaient en prirent le nom. Aussi le chiffre en fut-il considérable. Citons-en quelques-unes :

Une *rue de l'Aite*, qui devait sa désignation à l'*aite* de la paroisse Saint-Thomas, existait entre les églises Saint-Thomas et Saint-Barthélemy. Elle est englobée aujourd'hui dans la place Crève-Cœur avec le cimetière.

Entre les rues Ferdinand Hénaux et de la Madeleine, on remarquait une autre *rue de l'Aite*. Elle était voisine de l'*aite* de la paroisse de la Madeleine, paroisse disparue comme celle de Saint-Thomas.

Au quartier du Nord encore, la rue Defrecheux portait jadis le nom *rue de l'Aite* à cause du cimetière Sainte-Foy, tout voisin.

La rue dite maintenant Saint-Remacle (Outre-Meuse), était appelée *rue de l'Aite*, ainsi que la rue Carlier, à Saint-Christophe, pour motifs identiques.

Même en la seconde moitié du XIX^e siècle, la place Grétry, incorporée de nos jours dans le boulevard de l'Est, continuait à être désignée *so l'Aite* (sur le cimetière) par le peuple. C'était là l'emplacement de l'antique église et du cimetière de la paroisse Saint-Nicolas, lequel se trouvait adjacent à un autre — car il y en eut plusieurs — de l'église Saint-Pholien depuis une série de siècles.

Grâce surtout à une décision heureuse prise par nos édiles le 6 mars 1863, il ne reste plus à Liège qu'une seule rue répondant au nom *rue de l'Aite* et encore est-elle insignifiante. C'est celle qui tient à la rue de la Cathédrale, près de Saint-Denis, et aboutit rue Florimont. Son appellation lui vint également de ce qu'elle longeait en grande partie à gauche, l'*aite* de la paroisse Sainte-Aldegonde, supprimée à son tour.

Cette étroite voie, déjà au début du XV^e siècle, était très fréquentée (1). En 1689, elle comptait 59 habitants.

Le lecteur rencontrera des détails sur les cimetières de chacune des paroisses aux rubriques respectives de ces paroisses. Quant aux renseignements généraux, ils sont fournis au tome I^{er}, *Quatorzième Partie*.

En terminant, signalons la *rue de l'Aite des Gueux*. On attribuait cette désignation peu flatteuse, il y a trois quarts de siècle à l'entrée de la rue de Sluse et de la rue Charles Morren. Là, a-t-on raconté abusivement, avaient été inhumés les corps de criminels suppliciés aux Grands Champs de Saint-Gilles, des suicidés ou autres défunts n'ayant pu être ensevelis dans le cimetière béni. Il faut voir tout simplement dans *Aite des Gueux* : *cimetière des pauvres*.

On a prêté, aussi faussement, pareille affectation à un dernier champ de sépulture qui était adossé au rempart dans la section de la rue Mississipi la plus rapprochée de Hocheporte. Il avait nom, dans le peuple, *Aite al surale*. C'était également un lieu de sépulture paroissial ordinaire dont nous traitons aux rubriques *Mississipi* et *Saint-Séverin*, comme au tome I^{er}, *Quatorzième Partie*.

Aix

RUELLE D' — Quand on gravit la rue Haute-Sauvenière, on rencontre à gauche, à moitié chemin, une grande porte cochère fermant une cour qui conduit à la demeure de la famille Terwangne (n^o 19).

Cette cour ou plutôt cette impasse particulière formait anciennement l'entrée de la rue d'Aix. La modeste voie donnait accès au refuge (1) ou hôtel des chanoines de l'église Notre-Dame, d'Aix-la-Chapelle, église fondée vers l'an 785 par Charlemagne (2). Telle est la raison d'être de l'appellation de l'artère.

Ferdinand Henaux se demandait si Charlemagne lui-même n'avait pas fait donation de ce refuge. Nul érudit ne peut ajouter créance à pareille assertion. Il n'en est pas moins certain que l'hôtel se dressait rue Haute-Sauvenière à une époque reculée dans le moyen âge. La ruelle était communément connue, il y a six cents ans et plus. Alors et dans tous les siècles suivants, elle apparaît tantôt sous le nom d'*Aix* (3), tantôt sous celui de l'*Hôtel d'Aix* (4). Ce refuge devait être situé vers l'extrémité de la voie (5), non loin de la rue Basse-Sauvenière, où il avait également une issue particulière. Messieurs ou Messires d'Aix, ainsi qu'on qualifiait les chanoines, le possédaient encore à la fin du XVI^e siècle.

Le refuge d'Aix se composait de plusieurs bâtiments, d'une cour et d'un jardin, l'ensemble d'une superficie de 812 mètres carrés. Vendu comme bien national à la Révolution française, alors qu'il portait le n^o 855, il a été adjugé au citoyen N. Piette-Fyon, qui a encouru la déchéance à défaut d'avoir acquitté le montant de son adjudication (6).

Quant à la ruelle, elle abritait, dès le XIV^e siècle, plusieurs autres demeures (7). Parmi elles se trouvait, a-t-on cru depuis plus d'un siècle, un autre refuge, celui de l'abbaye de Stavelot. Il n'en est rien. Celui-ci s'élevait en *Basse-Sauvenière* même, comme nous l'établissons sous cette rubrique.

(1) Sous l'ancien régime, les principaux établissements monastiques possédaient en diverses villes, un *refuge* ou hôtel qui formait une espèce de succursale. Les religieux de passage dans ces localités, ou obligés de s'éloigner de leur résidence principale, soit en cas de guerre, de troubles, ou d'épidémie trouvaient ainsi sûrement un abri. C'est là aussi que se traitaient parfois les opérations, financières ou autres, parfois les recettes en nature de ces monastères se rapportant aux localités rapprochées du refuge.

(2) Aix-la-Chapelle, ville qui faisait autrefois partie du diocèse de Liège, a été proclamée par Charlemagne, capitale de son empire vers l'an 800.

(3) 1340 : Ruelle condit d'*Ais*, alle Savenire. (*Cath. cour des Tenants, in fine*). — 1414 : Ruelle d'*Ays*. (*Ibid.*, r. 3, f. 30 v^o.)

(4) 1442 : Ruelle condit de l'Osteil d'Aische, joindant à l'hosteil d'Aische. (*EL*, r. 12, f. 130.)

(5) 1460 : Maison en la Basse-Sauvenière, en le ruelle d'Aische, joind. d'amont à l'hosteil d'Aische. (*Cartul. Sainte-Croix*, r. 1, f. 229. — *ICSC*, n^o 1775.)

(6) Ce « bien national » faisait partie de la 4^e liste et en formait le n^o 2.

(7) 1340 : Maison qui sient elle *rue d'Ais* elle haute Savenire. (*Cath., Cour des tenants*, r. 1, f. 21 v^o.)

(1) 1424 : Maison droit devant l'usserie (porte) de l'aitre delle église Sainte-Aldegonde, près la collégiale Saint-Denis, joindant d'aval alle ruelle qui tend à Flairemont. (*EL*, r. 3, f. 47 v^o.)

Si la *ruelle d'Aix* est mentionnée depuis fort avant dans le moyen âge, elle est réduite à l'état d'impasse privée à l'usage de ses habitants, depuis l'aliénation du refuge d'Aix, sous la République française. Les bâtiments, qui étaient très caractéristiques, par leur vétusté, ont été démolis en grande partie. Il subsiste, cependant, des vestiges des vieilles constructions, des caves extrêmement intéressantes pour l'archéologue, ainsi que des murs de soutènement en moellons de grès dans lesquels des chercheurs, avec une légèreté surprenante, ont cru voir des restes de remparts ⁽¹⁾.

Albains

RUE DES — Il n'a pas souvent été parlé de cette rue, bien qu'elle ait eu une existence plusieurs fois séculaires. On l'appelait plus fréquemment *ruelle des Aubains*. A cette rubrique dès lors, nous faisons connaître cette voie d'une façon détaillée.

Albert

RUE SAINT- — La rue Saint-Adalbert a souvent été désignée *Saint-Albert*, contraction du terme précédent. De la sorte aussi appelait-on parfois la rue de la Casquette, où s'ouvrait l'église Saint-Adalbert. Pour distinguer cette rue de la première, on la qualifiait à raison de son importance : *Grande rue Saint-Albert* ⁽²⁾.

Albert de Cuyck

RUE — va de la rue de Fragnée à la rue de Sclessin.

Par pétition enregistrée le 21 août 1837, un groupe de propriétaires, de Liège pour la plupart, sollicitèrent la **concession des mines de houilles** gisantes sous des terrains des quartiers d'Avroy et de la Boverie. Cette demande souleva de nombreuses protestations. Les protestataires se doutaient peu que du même quartier d'Avroy, des réclamations similaires avaient surgi juste un siècle auparavant. Le 10 juin 1735, le prince Georges-Louis de Berghes avait accordé à Denis Bury, grand exploitant de charbonnages, l'octroi de creuser des puits miniers et d'extraire la houille dans la baronie d'Avroy. Cet acte provoqua de la part des propriétaires de maisons de l'endroit des récriminations dont les députés des Trois États se firent l'écho auprès du prince. A leurs yeux, le travail minier devait abattre les eaux des puits, lézarderait l'église Sainte-Véronique et les habitations particulières. Déjà, ajoutait-on, les locaux du couvent du Val-Benoît et d'autres bâtiments encore sont crevassés en maints endroits et de haut en bas ⁽³⁾.

Si les opposants du XVIII^e siècle obtinrent gain de cause, partiellement au moins, pareil succès n'échut pas d'abord à ceux du XIX^e. La concession d'Avroy-Boverie fut octroyée par un arrêté royal du 30 juillet 1844. Mais, à partir de l'année 1857, de vives plaintes s'élevèrent à nouveau de la part des habitants du Sud, dont bon nombre de maisons avaient été endommagées.

La houillère d'Avroy-Boverie n'en obtint pas moins en 1860, l'autorisation de déhouiller toutes les couches de sa concession. Les mouvements du sol, cependant, s'accrochèrent bientôt dans presque tout le quartier du Sud qui se peuplait de plus en plus. Ces désordres, dont la gravité ne pouvait être niée, provoquèrent la publication de divers mémoires pour et contre l'exploitation ⁽¹⁾. Finalement, le 1^{er} février 1871, la Députation permanente du Conseil provincial lança un arrêté d'interdiction des travaux houillers s'étendant sous les quartiers d'Avroy et de Boverie. L'arrêté a été renouvelé les 26 juillet 1871 et 16 septembre 1874. Ces décisions furent confirmées par un dernier arrêté du 7 avril 1875. Alors prit fin l'exploitation du charbonnage qui avait son siège à l'emplacement de la rue Albert de Cuyck. Il occupait là à la surface un terrain d'un hectare et demi. Les puits et bâtiments furent démolis en 1883. Ils avaient été construits en 1845.

Ne pouvant plus profiter des produits du sous-sol, les propriétaires de l'ancienne houillère s'efforcèrent de tirer parti au moins de la surface de leur bien, d'autant que le terrain dans ce quartier avait gagné rapidement en valeur. En 1885, ils proposèrent à la Ville de créer une rue nouvelle à travers leur propriété. Le Conseil communal s'occupa de l'affaire les 29 juin et 27 juillet 1885, ainsi que le 12 avril 1886. Il consentit à l'ouverture d'une rue de dix mètres de largeur à condition que les requérants prendraient à leurs charges les frais d'expropriation, les dépenses concernant le pavage, la construction de trottoirs ⁽²⁾.

Assez promptement, la voie fut percée, appropriée et bordée d'une double rangée de bâtiments. Avant qu'on y dressât le local du *Dispensaire Sainte-Adeline* (clinique infantile) (n^o 25), avait été construit en 1870 tout à côté (n^{os} 27 et 29), le *couvent des sœurs de Saint-Vincent de Paul*, auquel sont annexées la *crèche Sainte-Pauline*, une école primaire libre et une école Froebel, toutes deux soumises à l'inspection de l'État.

Par des arrêtés en date des 14 octobre 1885 et 5 mars 1887, la Députation permanente avait ordonné l'exécution de diverses mesures destinées à sauvegarder la sécurité publique en ce qui concerne les puits de l'ancien charbonnage. Ces bures étaient au nombre de trois. Dans la maison n^o 37 ou plutôt sous le mur mitoyen qui sépare cette maison de l'école catholique, se trouve l'ancien puits d'extraction. Une pierre maçonnerie dans le mur mitoyen et placée sur les indications d'un ingénieur des mines, détermine la nature et l'emplacement du puits. Dans un autre mur mitoyen, celui qui est entre les propriétés n^{os} 39 et 41, a été posée une seconde pierre renseignant sur la situation du puits d'aéragé. A la maison n^o 61, qui appartenait à M. Dehaes, il n'a pas été posé de dalle indiquant l'endroit du troisième puits, ce propriétaire s'y étant refusé.

Bien que ces bures eussent été comblées et couvertes de rails jointifs, des tassements et des affouillements devaient se produire sous l'action des eaux du gravier coulant incessamment vers le thalweg de la vallée de la Meuse. Déjà le 19 février 1883, la bure d'extraction

(1) V. *Remparts*, t. I^{er}, Huitième Partie.

(2) 1527 : Maison en la *grand rue Saint-Johan* condist Sains Albert, joindant d'amont à Lambert Renier, et d'aval à Piron de Leareche. (CBL, t. 1524-1528, f. 95 v^o.)

(3) CF, liasse 276, *Houillères*, XVII^e-XVIII^e siècles.

(1) GOBERT, *Eaux et fontaines publiques à Liège*, pp. 68-69.

(2) Le 28 novembre 1887 le Conseil prit un arrêté modifiant l'alignement précédemment voté.

s'était effondrée. On la combla de nouveau depuis la profondeur de 263 mètres jusqu'à la surface. Ce même puits avec un voisin s'éboula encore le 20 mars 1900, sans occasionner aucun accident de personne heureusement. Derechef l'administration ordonna le comblement de ces bures. C'est la Ville qui chargea le service de la voirie de procéder à ce remblaiement. Celui-ci s'étendit cette fois à une profondeur de 97 mètres. Ce travail coûta à la Ville une somme de 1,399 fr. 18 c. qui ne pouvait être récupérée à charge de la Société d'Avroy-Boverie, laquelle était dissoute depuis longtemps.

Le siège de cette société charbonnière comportait — nous l'avons dit — une superficie d'un hectare 54 ares 92 centiares et joignait à la rue et au quai de Fragnée, à la rue de Sclessin, à MM. de Potesta, Jules Colentte, Foidart, Firket, etc. Le terrain et les immeubles y renfermés ont été vendus publiquement le 21 janvier 1885, par devant M^e Biar, notaire.

La dénomination **Albert de Cuyck** a été donnée à la rue le 17 décembre 1888. Par cette dénomination, le Conseil communal a voulu perpétuer le souvenir du prince-évêque qui, en 1196 ⁽¹⁾, a octroyé aux Liégeois la célèbre charte de franchises portant son nom.

Cette charte n'existe plus. On ne la connaît que par le texte qu'en donne le diplôme d'approbation de Philippe, roi des Romains, du 3 juin 1208. C'est le plus ancien monument écrit des libertés liégeoises placées ainsi sous l'égide de l'autorité impériale. A la vérité, on ne peut présenter ces deux actes princiers comme le point de départ des franchises comme nous l'avons dit dans le tome I^{er}, *Quatrième Partie*, pages 100-101.

La charte d'Albert de Cuyck et le diplôme impérial qui l'approuva n'ont donc point inauguré une ère politique nouvelle. Il a consacré, confirmé dans un acte écrit, solennel, un ordre de choses préexistantes, des privilèges coutumiers qui se perpétuaient par la simple possession. Il a consacré des franchises vieilles de plusieurs siècles vraisemblablement. On peut résumer ce beau trophée de libertés en quelques lignes : *Pauvre homme en sa maison roi est* : inviolabilité du domicile et liberté individuelle ; interdiction de distraire aucun bourgeois de son juge naturel ; ni confiscation de bien, ni taille, ni logement, ni conscription militaire ; obligation de ne s'armer que pour la défense du territoire envahi ; point d'arrestation sans mandat des échevins ; point d'impôts sans les représentants du contribuable.

Remarquons que la charte d'Albert de Cuyck n'offre rien d'une charte d'affranchissement communal. Elle garantit les libertés civiles, individuelles des Liégeois, et non des droits collectifs. Il n'y est fait état ni de commune ni de magistrats communaux. En tout état de cause, le document princier reconnaissait à nos pères des privilèges et des franchises à peu près inconnus de l'Europe, à la même époque. Nous n'en devons que plus de gratitude à ce prince-évêque de les avoir proclamés officiellement.

On a dit avec raison que Liège garda le texte de cette charte comme la prune de ses yeux. A plusieurs reprises, elle la fit confirmer par les souverains : en 1230

par le roi Henri VII ; en 1298, par Albert de Habsbourg ; en 1415 par l'empereur Sigismond ; en 1509 par l'empereur Maximilien.

Nommé à Rome évêque de Liège par le pape et sacré en Allemagne par l'archevêque de Cologne le 6 janvier 1196, Albert de Cuyck était arrivé à Liège le 21 janvier suivant. Il ne devait occuper le siège épiscopal que quatre ans ; il mourut, en effet, le 2 février 1200 et fut enterré devant le chœur de l'église Saint-Lambert qu'il aura contribué grandement à relever des cendres de l'incendie de l'an 1185.

Par une heureuse circonstance, en pratiquant des fouilles, à l'emplacement de l'antique cathédrale, sur la place Saint-Lambert, le 26 octobre 1907, on ramena au jour les derniers restes de ce prince-évêque. Les ouvriers enlevaient la terre à un endroit correspondant au milieu de la nef principale de la basilique, juste en face de la Société militaire, quand soudain un débris de lame de plomb attira l'attention de Paul Lohest, l'archéologue liégeois qui dirigeait les fouilles. Bientôt cinq autres fragments d'une bande de plomb, large de cinq centimètres étaient recueillis. En rapprochant les pièces on put lire en beaux caractères de l'époque, cette inscription qui ne laisse aucun doute sur le personnage dont on venait de découvrir la sépulture, sépulture spécifiée, d'ailleurs, par des annalistes de l'époque :

DNVS

RVARI... OBIIT. ALB. CIVC. EPS. LEOD. † QVARTO

Traduction littérale :

... de février mourut Monseigneur Albert de Cuyck, évêque de Liège † quatrième.

Cette bande, qui était placée dans le sens longitudinal vers la Société militaire, garde la trace des clous qui l'avaient fixée sur le coffre funéraire. Le prince avait été déposé là dans un cercueil de bois, dont un très menu fragment restait attaché à une sorte d'anneau de cuivre qui semblait avoir été vissé dans les planches de ce cercueil. A la même place l'on a découvert, mêlés à une poussière de bois et de vêtement, des fragments nombreux de fil d'un or étiré, puis tordu en forme de filigrane excessivement menu. Confondus dans cette poussière, étaient des débris d'ossements, dont le plus notable est un tibia. A l'endroit où avait pu reposer la main du pontife, on a trouvé une grosse bague d'une largeur extraordinaire telle que celles qui peuvent se porter sur un gant épiscopal. Cette bague est en or, ornée d'une pierre rouge, petit cabochon de cristal sous lequel a été placée la couleur qui lui donne l'apparence d'une pierre précieuse ⁽¹⁾.

Voilà tout ce qui subsiste du prince-évêque Albert de Cuyck. La cathédrale de Liège a tenu à honneur de donner leur dernier asile aux ossements recueillis et enfermés dans une boîte cachetée.

Quant à la plaque de plomb, à la bague pontificale et aux débris de vêtements sacerdotaux, ils ont pris rang parmi les documents les plus précieux du Musée archéologique liégeois.

⁽²⁾ La date admise jusqu'à présent par presque tous les historiens est 1196 ; Kurth indique des raisons qui militent en faveur de 1196. (*Origines de la commune de Liège*, p. 293 ; *La Cité de Liège*, t. I, p. 103.)

⁽¹⁾ *Gazette de Liège* du 26 octobre 1907. — Cf. HELBIG, *La Sculpture*, 2^e éd., p. 84.

Albert Mahiels

AVENUE — relie le boulevard Emile de Laveleye au pont de Fétinne.

Le 27 juillet 1908 le Conseil communal a voulu que « l'avenue créée dans la plaine des Vennes, entre le boulevard Emile de Laveleye et le pont de Fétinne s'appelle : *Avenue Albert Mahiels* », en mémoire de l'ingénieur en chef des travaux de la ville, lequel venait de mourir à Liège six jours auparavant.

Né à Auvélais, province de Namur, le 17 février 1843, **Mahiels** était le fils d'un entrepreneur qu'il suivit en Orient, après de bonnes études faites à l'école des arts et manufactures de Liège. Il eut surtout à s'occuper là-bas de chemins de fer. Aussi, revenu en notre pays, ce fut d'abord à la construction de la voie ferrée de Welkenraedt-Bleyberg-Aix-la-Chapelle qu'il s'employa, comme on le vit dans les derniers temps s'efforcer de résoudre, au mieux des intérêts de Liège, la question si importante pour notre centre industriel d'une ligne directe de Cologne à Bruxelles quant aux grands express.

En 1876, Blonden, alors directeur en chef des travaux, obtint qu'on le lui adjoignît pour l'exécution de vastes travaux décidés par le Conseil communal. Le 21 mai 1880, Blonden ayant offert sa démission, le Conseil communal, par un vote unanime, appela Albert Mahiels à le remplacer. Il devait exercer ces hautes fonctions durant vingt-huit années avec une compétence et une autorité sans égales. Comme le rappelait M. le bourgmestre Gustave Kleyer, au jour de ses funérailles, « tous les travaux qui ont été ordonnés à Liège pendant cette longue période ont été réalisés sous son impulsion ou avec son concours. Il a particulièrement élaboré les projets qui tendaient au développement de la ville et à son extension dans la vallée ou vers les hauteurs, tels que le quai de Fragnée, l'avenue des Thermes, l'avenue de l'Observatoire, les rues des Wallons, Henri Maus, de l'Académie, Renardi, le quai Henvart. L'un des projets les plus importants qu'il ait établis est celui de l'appropriation de la vaste plaine des Vennes, qui est appelée, grâce à lui, à devenir un quartier moderne d'une superbe beauté ». Mais il a surtout, dans les dernières années, consacré ses efforts et sa féconde ingéniosité de conception à l'étude d'un projet beaucoup plus considérable encore et dont la réalisation complète fera certainement de notre ville l'une des plus pittoresques du monde. Il s'agit du projet de boulevard de circonvallation.

C'est donc en toute justice que le Conseil communal a, d'un avis unanime, dédié au distingué fonctionnaire, le large boulevard qui est comme à l'avant-plan du nouveau quartier dont il a tracé le sage aménagement.

Aldegonde

RUE SAINTE- — part de la place Saint-Denis, passe derrière le chœur de l'église de ce nom et aboutit rue de la Cathédrale.

Sainte-Aldegonde est une vierge qui vit le jour dans le Hainaut, vers l'an 630. Elle appartenait à la plus haute noblesse par son père, le prince Valbert, de la

maison royale de France, et par sa mère, la bienheureuse Bertille. La mort de celle-ci, veuve depuis quelque temps, rendit la noble fille maîtresse de ses destinées.

Devançant notre prince Georges-Louis de Berghes à onze siècles de distance, Aldegonde partagea son immense héritage entre des œuvres pies et ses frères les pauvres. A Maubeuge, dont les bois lui appartenaient en propre, elle fonda un monastère qui reçut, dans la suite, les dames des rangs les plus élevés. Sa carrière d'abnégation se termina le 30 janvier 680.

Sous l'ancien régime, on dédia à cette sainte, dans notre diocèse, cinq **églises paroissiales** ⁽¹⁾ dont une à Liège. Que cette dernière ait été dressée dans le cimetière de la collégiale Saint-Denis, comme le veut Jean d'Outremeuse, suivi par d'autres chroniqueurs, c'est là une pure supposition. Fait qui s'explique mieux, elle était adjacente à la collégiale. Son emplacement est pris par le terrain enclos, en face des maisons vicariales. Le chœur s'adossait à ce qui forme maintenant la sacristie de l'église Saint-Denis. L'ensemble du monument religieux avait, on le conçoit, peu d'ampleur. Des fouilles exécutées en 1915 et en 1917 ont mis à découvert des pans de murs de fondation de l'ancien temple. Il s'avancait en largeur jusqu'au milieu de la rue Sainte-Aldegonde, dans la partie la plus large bien entendu.

Les mêmes chroniqueurs attribuent l'érection du petit édifice au règne de l'évêque Alberon I^{er}, vers l'année 1124 ⁽²⁾. C'est une affirmation sans valeur aucune. A tort aussi voudrait-on se ranger à l'assertion de Godefroid Kurth, en la *Cité de Liège au moyen âge*, d'après laquelle il faudrait « descendre jusqu'en 1329 pour voir apparaître (l'église) Sainte-Aldegonde ⁽³⁾ », dans les archives locales. La paroisse est mentionnée en 1309 dans une charte de la collégiale Sainte-Croix ⁽⁴⁾ et l'église se montre en 1305, dans le cartulaire de la collégiale de Tongres ⁽⁵⁾.

C'est en 1910 que Kurth publiait la *Cité de Liège au moyen âge*. Trois ans auparavant, en 1907, lui-même rapportait l'institution de la paroisse au XIII^e siècle. A l'appui de son dire il citait une charte de janvier 1233 ⁽⁶⁾ la concernant. De cette charte on a voulu déduire que la paroisse n'est pas antérieure au XIII^e siècle. Tout s'oppose à semblable conclusion. Une charte de l'abbaye du Val Saint-Lambert, de l'an 1219, signale le curé de Sainte-Aldegonde ⁽⁷⁾. Cette date est bien rapprochée du XII^e siècle. De plus, l'église est spécifiée au 6 des calendes de mai dans l'obituaire de la collégiale Saint-Denis, écrit au XIII^e siècle. Au 5 des calendes d'août, il commémore le souvenir d'un « Joh. de Sancti Aldegunde, presbiteri ».

Le sanctuaire paroissial relevait de la collégiale qui l'avait fondé peu après sa propre érection et donné en

(1) BRASSINNE, *Recueil de documents relatifs aux églises de Liège*, p. 78. — BSAH, t. XVI.

(2) T. IV, p. 334 ; — BALAU, *CL*, t. I, pp. 22-23.

(3) T. I, p. 75.

(4) PONCELET, *ICSC*, t. I, p. 89.

(5) BIAL, t. XVI, p. 336.

(6) BCRH, s. 3, t. XIV, p. 46. — *Recherches sur l'origine des paroisses*, BSAH, t. XVI, p. 24.

(7) BORMANS, *Anal. d'un cartul. du Val Saint-Lambert*, p. 33.

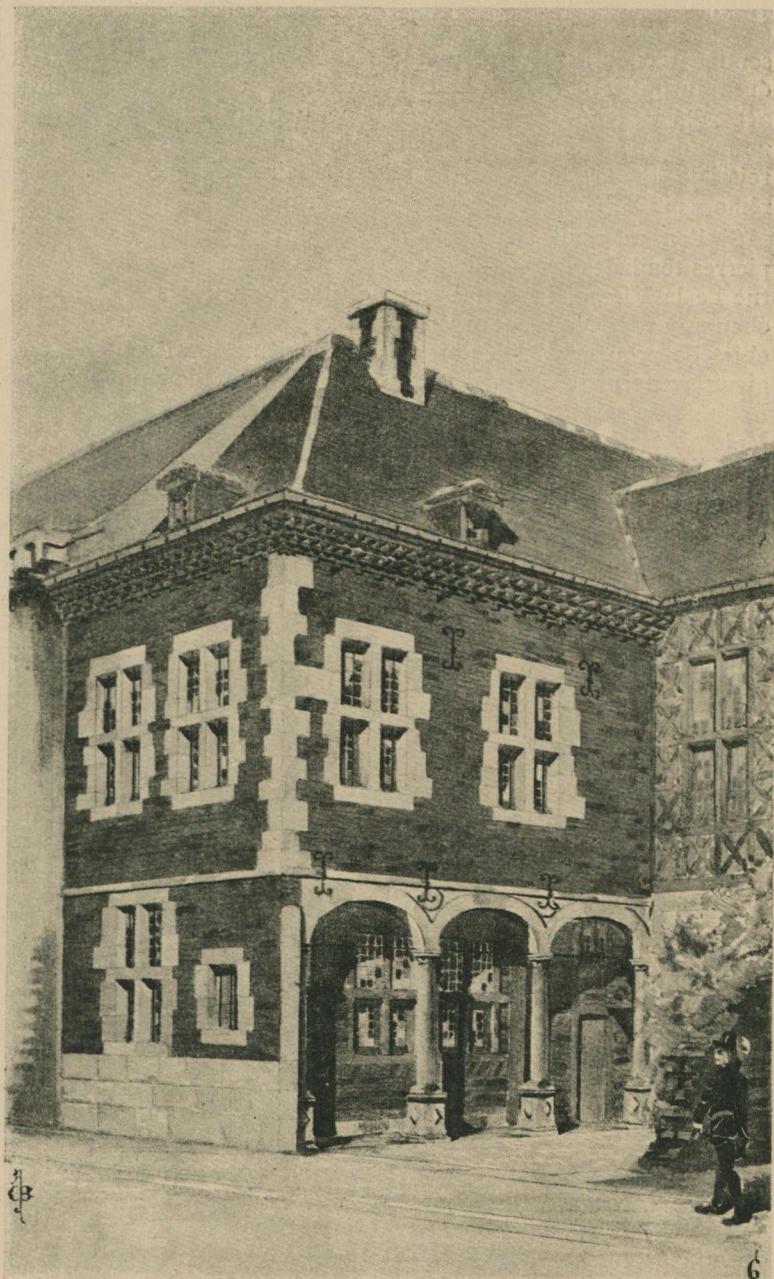
obédience au prévôt. Au commencement du XIII^e siècle, les prévôts canoniques ayant été réduites au rang de dignité honorifique, et le régime des obédiences ayant été supprimé, rapporte un érudit des plus autorisés ⁽¹⁾, une constitution relative au patronage de Sainte-Aldegonde fut élaborée par Lambert, costre de Saint-Denis, et confirmée le 30 janvier 1233 par Jean d'Éppes. Aux termes de cette décision, le droit de collation appartient désormais à l'assemblée capitulaire réunie sous la présidence du doyen, tandis que la plupart des charges étaient conférées par un chanoine *in turno* ; quelques-unes seulement étaient réservées au chapitre réuni en corps. Ainsi se fit-il que la présentation du candidat au pastorat resta un privilège incontesté du chapitre jusqu'à la suppression de ce dernier. Le vesti était de coutume un chapelain relevant de la collégiale et fréquentant son chœur.

Inutile de dire que nombre de chanoines reçurent la sépulture en l'église paroissiale, notamment Louis de Bolzée, chantre, décédé le 4 mai 1398, lequel paraissait en effigie sur son tombeau. On a conservé la mémoire de plusieurs notables ensevelis dans le même sanctuaire. Tels sont Henri de Senzeilles, dit de Hallendas, échevin de Liège, † en 1433 — Severin Reno le Hallier, citain † le 7 avril 1431, et Ayly de Bleret, sa femme — Collard Peronne, bourgmestre et échevin de Liège, † 18 février 1533, et Marie de Givet, sa femme, † 10 septembre 1545 ; — Art. de Corswarem, échevin de Vliermael (XVI^e siècle) ⁽²⁾. — Henri Venius, docteur en droit († 1574) — Arnold Nollens, échevin de Liège, † 1605 — Jean de Bounam, écuyer, † 6 juin 1667 ⁽³⁾ — plusieurs de Rosen ⁽⁴⁾, — de Sluse ⁽⁵⁾, etc.

Une autre personnalité locale, Gérard de Fléron, échevin de Liège de 1561 à 1619, et sa femme, née Jeanne de Crisgnée, firent don à leur paroisse d'un beau vitrail où ils étaient représentés avec leurs huit quartiers de noblesse ⁽⁶⁾. Au même temps, Etienne de Hasque, conseiller ordinaire, aussi paroissien, fit également confectionner une verrière à la mémoire de ses parents ⁽⁷⁾.

Aucun de ces vitraux, aucune des dalles tumulaires ne sont parvenus jusqu'à nous. Que sont même devenus et l'autel majeur et les deux autels collatéraux qui ornaient le modeste temple au XVI^e siècle? Le monument subit une réfection de 1610 à 1660, alors qu'on édifia une tour et renouvela l'autel principal, tandis qu'en vue d'offrir plus de place aux fidèles on fit disparaître un autel qui encombraient la nef ⁽⁸⁾, car le temple était trop restreint, eu égard à la population paroissiale.

La paroisse Sainte-Aldegonde a connu des fondations pieuses d'un caractère original, de la gestion desquelles le clergé était exclu. Ainsi en était-il de celle de Collard Peronne, échevin de Liège de la première moitié du XVI^e siècle. Il avait institué une messe hebdomadaire en l'honneur du Saint-Sacrement, à laquelle messe on devait faire à perpétuité une distribution de pains aux



Ancien hôtel, rue Sainte-Aldegonde

Cliché du Musée archéologique

indigents. Il réservait le soin de cette distribution au possesseur de sa maison patrimoniale, « sans que prélats, curés, gens d'églises, mambours ou autres ayent à coñoistre ne soy a entremesler » ⁽¹⁾.

Durant le bombardement de juin 1691, l'église eut

(1) LAHAYE, *Les Paroisses de Liège*.

(2) *C. et Test.*, t. 36, f. 133 v^o.

(3) NAVEAU, *AREL*, p. 17. — C. DE BORMAN, *Les échevins*, t. II, pp. 200 et 229. — *Man. de notre coll. part.*

(4) *RH*, p. 424.

(5) LE PAIGE, *Corresp. de René de Sluse*, Rome 1885, pp. 5 et s.

(6) C. DE BORMAN, *Op. cit.*, t. II, p. 138. — *RH*, p. 301.

(7) POSWICK, *RH du Conseil ordinaire*, p. 39.

(8) *Visitationes* 1655.

(1) LAHAYE, *BIAL*, t. XLVI, p. 152.

tant à souffrir qu'on reconnut indispensable de la reconstruire en plus amples proportions. A cet effet, le Conseil de la Cité accorda en 1711, un millier de florins et, en 1715, un subside supplémentaire de 400 fl. Comme les fonds étaient insuffisants, le chef de la paroisse, du consentement de Joseph-Clément de Bavière, organisa une loterie sur le pied d'un ducaton le billet, d'abord, de deux escalins ensuite, avec un gros lot de 4,000 fl.; 20 de 1,000; 20 de 500, etc. sur un capital de 130,000 fl. On prétendait retenir le dixième de la somme recueillie pour l'appliquer à la bâtisse ⁽¹⁾ qui dura jusqu'en 1726. A cette reconstruction encore, il avait été ménagé une porte latérale permettant à un chanoine de pénétrer par la collégiale dans l'église paroissiale « pour toutes les fonctions à faire soit en Carême, soit à Pâques ou en tout autre temps » ⁽²⁾.

Si l'on ne revit pas dans le nouveau sanctuaire les pierres tombales de nos vieux magistrats, l'ancienne statue de la Vierge, invoquée sous le titre Refuge des Pécheurs, y reprit sa place, avec la confrairie qui avait pour objet de propager sa dévotion ⁽³⁾. Le même local religieux renfermait des statues de saint Joseph, de saint Roch et de saint Aldegonde, sculptées par Ant.-Marie Mélotte. Le buffet d'orgues sortait des ateliers de Bernard Picard, père.

Cette église eut la chance de n'être point fermée sous la Révolution française. Elle ne le fut qu'après la prise de possession de la collégiale Saint-Denis en qualité d'église paroissiale. Celle de Sainte-Aldegonde fut alors désaffectée (6 novembre 1803). Elle a été démolie en 1809. L'adjudication de la démolition, approuvée par le préfet le 12 avril, et faite au profit de Gilles Durieux maître maçon, moyennant la somme de 4,410 fr., comprenait la disparition de l'église et d'un vieux bâtiment adjacent, ainsi que la construction de logements destinés au chantage et au sacristain de Saint-Denis. Ce sont ces constructions qui ont été aménagées plus tard pour habitations des vicaires.

Par lettre du 28 avril 1810, la fabrique de Saint-Denis, réclama la construction d'un mur parallèle à ces bâtiments « pour servir de clôture à une avant-cour indispensable ». Le 16 mai 1810, le préfet se décida à le faire élever à neuf mètres de distance des bâtiments et dans une direction identique, les frais se trouvant à charge de la fabrique ⁽⁴⁾.

Si peu spacieux qu'était resté le sanctuaire au XVIII^e siècle, même après sa reconstruction, on l'avait proportionné aux besoins assez restreints de la population de la paroisse. Celle-ci s'étendait sur les cloîtres de Saint-Denis, remplacés de nos jours par la place de ce nom et la rue Sainte-Aldegonde, rue Sur-Meuse aux Mairniers jusqu'à la rue de la Madeleine d'une part ⁽⁵⁾, celle du Champion de l'autre qu'elle longeait jusqu'au fleuve, puis englobait Chérayoie et le Chaffour. Elle était limitée par la rue dite maintenant de l'Etuve et par le Vieux

Village dont l'emplacement se trouve entre ce qui forme la première partie des rues de l'Université et de la Régence. Dans les derniers temps de son existence, la circonscription paroissiale renfermait quinze à seize cents paroissiens.

Une population semblable requerrait un cimetière relativement considérable. On l'avait fixé juste en face de l'église, là où la *rue de l'Aite* rappelle le fait. Cette situation remontait au moyen âge ⁽¹⁾. L'aliénation de ce lieu de sépulture ne se fit qu'en 1809. Une lettre, adressée le 8 mai 1809 par le préfet Micoud d'Umons au commissaire des poudres et salpêtres, permettra de juger des idées qui germaient alors en certains milieux administratifs. Semblables desseins n'ont été réalisés en notre siècle que par les troupes allemandes, de sinistre mémoire, durant la guerre 1914-1918. Voici la lettre du préfet :

« Je suis informé que l'on se propose d'enlever, pour le compte de la régie des poudres et salpêtres, la terre et les ossements de l'ancien cimetière de Sainte-Aldegonde en cette ville, afin d'en extraire l'acide nitrique, nitre ou salpêtre. J'ignore si vous avez donné des ordres à cet effet, mais je vous prierai d'observer que toute atteinte au respect dû à la cendre des morts devant être réprimée, ce serait sûrement contrevenir aux lois et règlements sur la police des lieux d'inhumation que de faire un usage semblable de la terre ou des ossements qui s'y trouvent. D'ailleurs cela ne pourrait qu'affecter beaucoup de familles d'où sont sorties les personnes enterrées dans ce cimetière; et il en résulterait de nombreuses réclamations.

» Vous sentez donc, Monsieur, que cette destination ne peut être donnée aux matières cadavériques dont son sol est encore imprégné, et je ne doute pas qu'à la réception de la présente, vous transmettez, s'il y a lieu, des ordres contraires aux agents qui vous sont subordonnés » ⁽²⁾.

Avant de quitter la paroisse Sainte-Aldegonde proprement dite, donnons, dressée telle quelle, la **liste de ses curés**, avec les années pendant lesquelles on les vit en fonctions :

H..., 1219, — Anselme, 1311, — Gilles, 1324-1329, Mathieu, 1350, — Nic. del Tyrane, 1392-1398, — God. de Herstal, 1410-1453, — Nicolas de Vivegnis, 1454, — Pierre Philardi, 1458-1461, — Gilles Lagneau, 1461-1494, — Lamb. Copermans, 1495-1514, — Gilles Lybot, 1514, — Lamb. de Modave, 1524-1532, — Guill. de Mérode, 1535, — Jean Asteyn, 1535-1539, — Thomas Noël, 1539, Guill. de Modave, 1543-1545, — Tilman Corbion, 1571-1590, Hubert Beuvrea, 1590, — Roland Georges, 1610-1660, — Lamb. Villers, 1660-1672, — Nic. Cappy, 1672, — Jean de Tilloux, 1673, — Ger.-H. de Vivegnis, 1680-1708, — Laurent Gilles, 1708-1726, — Franç.-Jos. Médard, 1727-1738, — Bertrand de Halloy, 1739-1745, — Lamb. Jacquet, 1745-1763, — André Cornet, 1763-1782, — Pierre Labeye, 1783-1803.

La rue Sainte-Aldegonde n'a pas toujours porté ce nom. Celui-ci lui a été donné officiellement le 6 mars 1863. Antérieurement, elle était souvent désignée *Derrière Saint-Denis*. Depuis cinq à six siècles au moins, son tracé se prolongeait au delà de ce qui est devenu la

(1) GOBERT, *La loterie à Liège*, BIAL, t. XXXIV, p. 268.

(2) *Coll. Saint-Denis*, r. 37, résol. des 15 déc. 1712 et 17 mai 1713.

(3) *RCC*, r. 1735-1738, f. 124 et 228 v^o. — Cette statue est présentement honorée en l'église Saint-Denis. C'est à cette rubrique que sont donnés les détails historiques sur cette vénérable sculpture.

(4) *Préfecture*, r. 414 D, f. 211, n^o 356; r. 415, n^o 359.

(5) 1552 : Maisons sur Moese az Mairniers faisant le coutiron delle rualle de Merchoul (rue de la Madeleine) dont les deux sont de la paroiche Sainte-Aldegonde et l'autre delle Magdallene. (*R. de Pirotte de Fossé*.)

(1) 1553, 1^{er} fév. : « Que mon corps soit entereir en la semiteir Sainctz Aldegonde, allencontre des murs de chappitre de Saint-Denixe où qui y at trois croix de craye ». (*Testament de Pier Poul del Pier, brosdcur*, sur parchemin.)

(2) *Préfecture*, liasse 22/1.

rue de la Cathédrale. Certaines propriétés de la rue faisant face à peu près à la collégiale Saint-Denis s'éten- daient par derrière jusqu'aux vieux murs de la fermeté. Les restes de ces murs, même avant la destruction de la ville par Charles le Téméraire en 1468, dépendaient des propriétés de ce côté de la rue Sainte-Aldegonde (1).

Durant le moyen âge et postérieurement les immeubles les plus voisins de l'église Saint-Denis étaient des mai- sons canoniales. En 1309, plusieurs d'entre elles ap- partenaient aux chanoines Thiry de Restealz (2). En des siècles plus récents, en 1689, c'est de ce côté qu'avaient leurs demeures Paul Schilbert, « maître de la Monnaie de Son Altesse » le prince, Gérard Del- porte, « pâtissier », dame Moumal « lieu de livres » (re- lieu), maître Charles Ravar, basse de Saint-Lambert, François Lebon, « maistre de l'estuve », Walter de Liverlo, avocat. A la même date, rue Sainte-Aldegonde même avaient leurs résidences, M. de Hasinelle, gref- fier de la Cour féodale, Louis Aÿry, peintre, François Nassette, procureur. La maison de la Monnaie appar- tenait au graveur Jean Waldor ou Valdor en 1612 (3).

Toutes ces vieilles demeures ont disparu. Les deux dernières ont été démolies en 1911. C'étaient deux té- moins de grande valeur de la fin de l'époque ogivale et de l'aurore de la renaissance avec de curieux types de charpentes de ces temps éloignés (4).

Allée

D'après Ducange, le terme primitif, en vieux français, serait *lee*, avec la signification « chemin ample dans un bois ou dans une forêt ». C'est une erreur. *Allée*, avec le sens de chemin, se trouve déjà dans des textes du XIII^e et du XIV^e siècle. On a dit *allée* pour action de cheminer écrit Littré, comme on dit *sortie* pour action de *sortir*. De là, par une métonymie, le lieu où l'on che- mine, l'*allée*. Ce nom a été donné autrefois, en nos ré- gions, à des sentiers, voire à des impasses qui livraient accès à des habitations ou à des jardins.

Ainsi le peuple appelait *allée du Pont de Roture* la petite voie nommée aujourd'hui rue des Grignoux, la- quelle conduisait dans les prés et jardins que la rue Surlet et ses maisons ont remplacés en la première moitié du XIX^e siècle.

Le 6 mars 1863, le Conseil communal a supprimé l'ex- pression *allée* de la nomenclature des voies de commu- nication.

Allemagne

AVENUE D' — Cette dénomination remontait au 17 mai 1909. Le Conseil communal avait cru devoir alors rappeler par le vocable d'une de ses avenues le nom de

l'antique empire d'Allemagne avec lequel notre cité eut pendant de longs siècles, de très étroits rapports. Nous l'avons exposé au tome I^{er}, page 63.

A vrai dire, durant les derniers siècles, l'inféodation politique du pays liégeois était des plus illusoire, d'au- tant que son autonomie était absolue, sa constitution intérieure d'une indépendance complète. Les événe- ments extérieurs de la fin du XVII^e siècle comme ceux du début du XVIII^e montrent à l'évidence que, quant au prince et à la principauté même, ce pays d'empire était effectivement devenu à peu près complètement étranger à l'Allemagne. Sans doute, il arriva qu'il payât « des mois romains » ou faibles contributions respec- tives pour subvenir à la solde d'une troupe de l'empire. Sans doute aussi, en 1716, Charles VI le « réintégra » au cercle de Westphalie ; sans doute, encore jusqu'à la fin de l'ancien régime, il ne devait plus cesser de constituer un « membre insigne du Saint-Empire romain ». Au fond, son autonomie demeurait intacte. En toute légi- timité, Henri Pirenne pouvait ainsi le faire ressortir :

« Le Saint-Empire n'était ni un Etat, ni une patrie. Simple agrégat de territoires sous la présidence de l'em- pereur, il laissait à chacun d'eux une indépendance com- plète. La Chambre de Wetzlaer à laquelle ils ressortis- saient tous, au lieu de les soumettre à une juridiction commune, semblait n'avoir pour but que d'entretenir et de protéger leur particularisme. Son pédantisme ju- diciaire et les lenteurs de sa procédure éternisaient les procès que les princes s'intentaient entre eux ou que les sujets intentaient à leurs princes, les princes à leurs sujets ou les sujets les uns aux autres. Quand, enfin, elle avait promulgué une sentence, il n'existait d'autre moyen de l'exécuter que de recourir au Cercle dont le condamné faisait partie. Mais les Cercles, divisés d'in- térêts, regardant à la dépense, ne possédant que des forces militaires ridiculement insuffisantes, n'agissaient presque jamais... L'empereur lui-même n'est qu'un su- zerain théorique. On le sait si bien qu'on ne songe même pas à l'appeler à l'aide au milieu des plus grands périls. On ne lui reconnaît qu'une sorte de magistère de droit public auquel il peut être utile de recourir quand on se trouve en conflit avec les évêques. En somme, sa sacrée Majesté sert de moyen dilatoire, d'expédient de procé- dure, rien de plus (1). »

Le fragile lien entre l'Allemagne et le pays de Liège fut rompu définitivement à la suite de l'invasion fran- çaise du 27 juillet 1794, par les traités de paix de Campo-Formio (1797) et de Lunéville (1801).

Quant à la dénomination *avenue d'Allemagne*, elle a été supprimée par le Conseil communal le 30 dé- cembre 1918 ; inutile de spécifier les graves motifs qui ont incité l'autorité communale à agir de la sorte.

Alne

RUELLE D' — (Voir *Aulne*) (2).

(1) 1223 : Maison en la rue Sainte-Aldegonde fais. le cotiron (tour- nant) delle rualle delle stueve et rallante en arrière jusque as murs delle fermeteit de Liège (EL, r. 3, f. 99 v^o). — 1458 : Maison derrière Saint-Denis joint. à une brassine (brasserie) et allante ou par derr. sor Mouze et dont le mur delle fermeteit est appartenant ale dite maison (EL, r. 24, f. 17). — Cette maison joignait la précédente.

(2) PONCELET, ICSC, t. I, p. 207.

(3) 1612 : Maison paroisse Sainte-Aldegonde ayant entrée en la ruelle vis-à-vis de la maison du curé de Sainte-Aldegonde, joint. par derrière, à la maison de la Monnoye, vers le Pont-d'Ille à... (RP, r. 16, f. 37.)

(4) L'architecte C. Bourgault a consacré à leur description une in- téressante étude. (BIAL, t. XLII, pp. 109-132. — CAPL, 1911, pp. 95 et suiv. (maison n^o 7 et 1912, pp. 71 et suiv., maison n^o 13).

(1) Hist. de Belgique, t. V, pp. 133 et 337.

(2) 1526 : Maison rue du Pont d'Avroit joint. d'amont à postiche delle maison et hosteit d'Aisne (Alne), l'abbie, par derrière à une maison claustrale de Saint Poul. (CBL, r. 1524-1528, f. 62 v^o.)

Alphonse Tilkín

RUE — située entre la rue Charles Gothier et la place publique du Thier-à-Liége.

Cette voie fait partie du nouveau quartier du Thier-à-Liége. Elle est donc toute moderne. Sa dénomination remonte seulement au 26 juillet 1924. Le Conseil communal en lui imposant le nom **Alphonse Tilkín** a voulu honorer la mémoire d'un de nos plus habiles et des plus féconds dramaturges wallons.

Né le 4 août 1859, à Ans, Alphonse Tilkín est mort à Liège le 27 mai 1918. Au théâtre wallon, où il débute en 1879, il donne une quarantaine d'œuvres de tout genre, vaudevilles, opérettes, drames, revues, pièces à thèse, comédies d'intrigue, de mœurs ou de caractère. Il écrit un curieux roman historique, *Li Famille Tassin*. En 1887, il fonde *li Spirou* (l'Écureuil), gazette wallonne qu'il dirige pendant plus de seize ans et où il prodigue nouvelles, articles de fond, contes, poésies, feuilletons, etc. En 1882, avec T. Bury, V. Carpentier et J. Vrindts, il crée « l'Association des auteurs wallons », qu'il préside de 1890 à 1902. En 1895, il dirige le premier « Cabaret wallon » et, de 1894 à sa mort, préside la « Fédération littéraire et dramatique de la province de Liège ». Lauréat à plusieurs reprises de la « Société de Littérature wallonne », il en devient membre titulaire en 1897. On le voit, son activité a été des plus fécondes ; il a joué à Liège un rôle considérable dans le mouvement littéraire wallon. C'était surtout un observateur narquois, prompt à saisir le trait plaisant, habile à tourner la pasquille humoristique ⁽¹⁾.

Li Vî bon Diu est le dernier ouvrage sorti de la plume habile d'Alphonse Tilkín.

Amalevout

ILE — On connaissait au XIV^e siècle, une île appelée *Amalevout* vers la Boverie. Elle comprenait pré et verger. Un beffroi y était édifié. Ne serait-ce pas là la « tour moult élevée » que Jean d'Outremeuse prétend complaisamment avoir été édifiée par le légendaire Ogier le Danois entre Ourthe et Meuse ? L'Ourthe arrosait, en tout cas, l'île Amalevout de deux côtés ; la Meuse la baignait vers la ville. Le nom a dû être transformé plus tard en *Mâle voie*. C'est sous cette rubrique que nous retrouvons la localité.

Amay

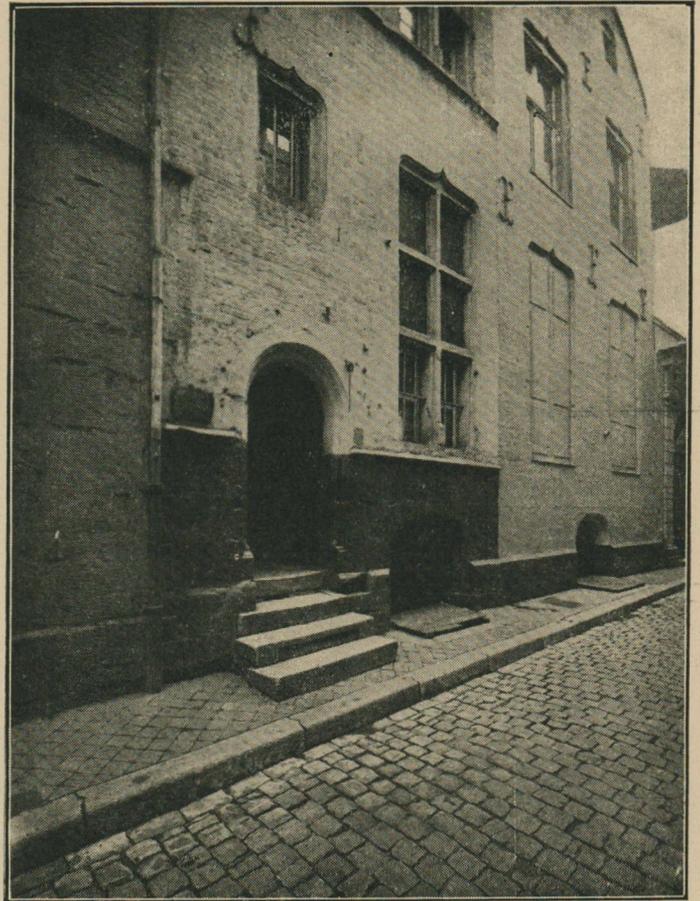
RUE D' — part de la rue du Pot-d'Or, aboutit rue Pont-d'Avroy.

C'est une des nombreuses voies qui attestent le peu de stabilité ancienne de certains noms de rues. Après avoir été baptisée du nom d'Arnould de Saint-Laurent ou de Saint-Laurent tout court, on l'appela rue de la Cigogne, nom qu'elle conserva jusque bien avant dans le XVII^e siècle.

Elle souffrit énormément dans l'incendie général de 1468. Les nombreuses petites maisons qu'on y remarquait précédemment des deux côtés de la rue, n'étaient point encore relevées en 1512 ⁽¹⁾.

Au commencement du XVII^e siècle, demeurait en cette rue, le seigneur **Jean d'Amay** (on prononçait souvent *Amay*), fils de Thys d'Amay et de Barbe de Serville. Il contracta mariage avec Marie-Ursine des Viviers, fille de Gilles des Viviers et de Catherine de Housse. Ce Jean d'Amay devint bourgmestre de Liège en 1619, puis une seconde fois ⁽²⁾ en 1625. Le 26 décembre de cette même année, il rendait le dernier soupir.

Sa mort affligea beaucoup les Liégeois. Ces derniers désignaient par son nom la rue qu'il habitait et ce nom resta à la voie. Le bourgmestre fut enterré, ainsi que



Hôtel du bourgmestre Jean d'Amay

Cliché de M. Max. Bienfait

son épouse, dans l'église Saint-Martin-en-Ile, leur église paroissiale ⁽³⁾.

La maison qu'a occupée le haut magistrat communal existe encore (n^{os} 10-18). C'est la plus intéressante de la rue, aux points de vue archéologique et artistique. Elle doit figurer parmi les premières habitations en pierre que nos pères relevèrent après le désastre de 1468. Habitation patricienne, luxueuse, elle conserva jusqu'à nos

⁽¹⁾ CVB du 21 avril 1512.

⁽²⁾ On sait que sous l'ancien régime les bourgmestres étaient élus pour un an seulement.

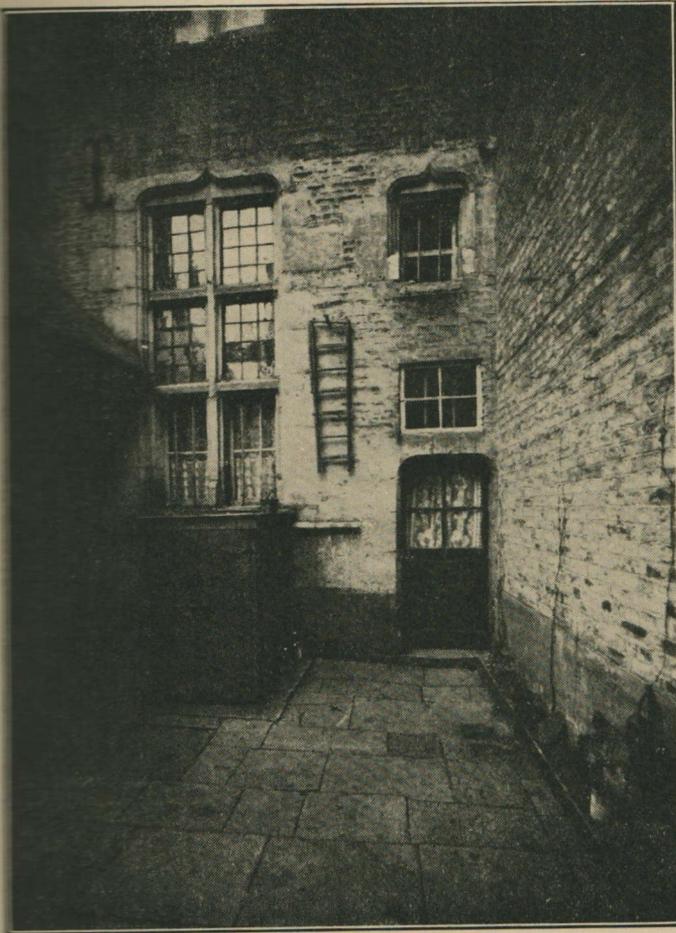
⁽³⁾ RH, p. 374.

⁽¹⁾ Ces données biographiques nous ont été fournies aimablement par M. Jean Haust.

jours, dans l'appareil de sa façade, ses fenêtres ogivales en arc infléchi à croisillon et à compartiments, analogues à celles de l'ancien palais princier. Donnons plutôt l'appréciation qu'en a fait un spécialiste, l'architecte C. Bourgault :

« Cette maison qui, en façade, paraît unique, est double : une petite, vers la rue du Pont-d'Avroy, et une grande, vers la rue du Pot-d'Or.

Toutes deux comprennent des caves, un rez-de-chaussée surélevé, un premier étage et des combles desservis par un escalier à vis. La petite maison, la plus intéressante, a encore toutes ses boiseries et ses ferronneries gothiques à dessins multiples, d'une pureté d'exécution remarquable et fort bien conservés, ses anciens plafonds à voussettes,



Hôtel Jean d'Amay
Cliché du Musée archéologique

son curieux balcon du rez-de-chaussée ; seules, les cheminées ont disparu et ont été remplacées par des cheminées à ornements de plâtre du XVIII^e siècle, avec une peinture de Plumier, des armoiries, cuivres, etc. Sa façade arrière, non peinte, est très curieuse.

La grande maison a perdu ses intérieurs originels, mais conserve encore au rez-de-chaussée devant, un beau salon Louis XVI, à décoration d'une grande finesse ; ailleurs, une curieuse cheminée en marbre de diverses couleurs, à manteau, d'époque Louis XVI ; dans une annexe, une belle cheminée de la Renaissance ; au premier étage, des cheminées en plâtre Régence et Louis XV ; une cave voûtée d'arête.

Et, enfin, sur les deux maisons, un bel ensemble de char-

pente du XV^e siècle ou de l'aurore du XVI^e siècle chez nous (1) ».

Est-ce bien en cet immeuble que résida le célèbre peintre liégeois **Gérard Douffet**? On n'oserait l'affirmer ; mais il a vécu longtemps en cette rue et y est mort.

Une autre résidence remarquable, du même côté, (657 anc.), est celle qu'habitait au début du XIX^e siècle Pierre-Jos.-Abraham Lesoinne avec sa femme Eléon.-Jos. de Donceel. L'hôtel, à grande porte cochère ornementée, a servi longtemps à l'imprimerie du journal *La Meuse*, à l'entrée de la rue à droite. L'un des salons a été orné de tapisseries dues au pinceau du peintre Jos. Dreppe, du XVIII^e siècle (2).

Vers le même emplacement se trouvait l'hôtel du chevalier de Thier de Skeuvre. C'est là que, en 1793, lors de l'invasion française, la maison étant occupée par le citoyen Vandoyen, garde magasin général des effets militaires, on pouvait s'engager au service des équipages de l'armée républicaine. L'un des salons renfermait une tapisserie due au pinceau de Joseph Dreppe.

Parmi les autres notabilités de la rue à ce temps, se trouvaient Ant.-Joseph Raikem, avocat, ascendant du membre du Congrès national, avec sa femme M.-J. Jacob ; le docteur P.-M. Ramoux.

Là également est mort, le 16 janvier 1810, au n^o 653 ancien, à l'âge de 67 ans, Louis-Pierre-Martin Saint-Martin, conseiller à la Cour supérieure de Justice, vénérable de la Loge de Liège. Ayant fait le premier legs notable de tableaux à la Ville, il peut être considéré comme le fondateur du Musée communal de peintures. Ses autres toiles artistiques, ainsi que son cabinet de gravures et ses livres ont été vendus publiquement le 12 mars 1810.

Depuis la seconde moitié du XIX^e siècle, la rue a été élargie sur presque tout son parcours, en exécution du plan d'alignement approuvé par arrêté royal du 17 août 1846. Néanmoins la circulation des voitures et charrettes de toute espèce est interdite dans cette voie, sauf celles qui sont destinées à desservir les habitants.

Ambiorix

RUE — part de la rue du Laveu, aboutit rue de Joie.

L'ouverture de cette rue, sur douze mètres de largeur, à travers des terrains appartenant à la famille Peters-Vaust et à M. de Favereau a été décidée par le Conseil communal le 23 avril 1869.

La dénomination *rue Ambiorix* date de 1873 ; elle suivit de près la réalisation de la résolution du Conseil. Elle est destinée à rappeler la mémoire d'un des plus anciens protecteurs du sol liégeois, quoique bien des faits héroïques attribués à ce sauvage guerrier, pourraient rentrer dans le domaine de la légende. **Ambiorix** avait-il, comme certains le prétendent, fixé sa retraite à Embourg, près de Liège? Rien de fondé à ce sujet n'est

(1) Maintes descriptions de cette demeure patricienne ont été faites, notamment par SCHAEPKENS dans ses *Dessins et notes*, sur l'ancienne principauté de Liège ; — par C. BOURGAULT dans *l'Œuvre*, 3^e année, n^o de février 1914, p. 266.

(2) HELBIG, *La Peinture*, p. 456.

sorti jusqu'ici des arcanes de l'archéologie. Qui voudrait prendre au sérieux, en effet, les dires d'après lesquels on aurait retrouvé dans cette localité des traces d'anciennes constructions ayant abrité Ambiorix? Si vestiges d'antiques travaux militaires il y a, on ne peut les attribuer aux compagnons du général gaulois, car leurs connaissances architecturales ne leur permettaient pas d'édifier des monuments durables. Il n'en est pas moins patent qu'Ambiorix était le chef des tribus habitant notre région, lorsque les Romains envahirent la Gaule. Il prit l'initiative de la résistance aux conquérants étrangers, et débuta par détruire complètement, au moyen de ruses, l'armée des généraux Sabinus et Cotta. César réussit à prendre sa revanche, et connaissant la valeur d'Ambiorix, il mit sa tête à prix. Le chef des Eburons, traqué comme une bête fauve, dut se résoudre à passer chez les Germains, où, croit-on, il a terminé ses jours. Dans son malheur, il a pu se louer si pas d'avoir été le libérateur de son pays, du moins de l'avoir courageusement défendu, d'avoir exposé sa liberté et sa vie pour sa patrie. Liège a bien fait de se montrer reconnaissante envers ce premier défenseur de notre indépendance.

Amblève

RUE DE L' — part de l'avenue de la Reine Elisabeth, aboutit quai des Ardennes.

L'Ourthe et la Meuse figurent dans la nomenclature des rues de la ville. Bien qu'elle ne passe point en ce lieu, l'Amblève est un des principaux cours d'eau de notre province. Le Conseil communal a jugé que son nom avait des titres suffisants pour être aussi attaché à l'une de nos rues. Le 17 mai 1909, il dénomma *rue de l'Amblève* la seconde voie de communication partant de l'avenue de la Reine Elisabeth et aboutissant quai des Ardennes. Cette voie a été formée après la clôture de l'Exposition internationale de 1905, sur une partie de son emplacement.

L'Amblève a sa source à quatorze kilomètres au Sud-Est de Malmedy. Elle prend son nom du village d'Amblève (*Amel* en allemand), où elle se forme de deux ruisseaux qui s'y réunissent. On la connaissait sous cette dénomination au VII^e siècle (1). Le ruisseau qui se jette dans l'Ourthe par la rive droite à Douxflamme, après un cours sinueux de 78 kilomètres environ, a été longtemps navigable sur une partie de son trajet, lorsqu'on recourait à des bateaux spéciaux. En 1623, le seigneur de Lynden avait reçu l'autorisation de faire travailler les sujets du pays de Stavelot et de Francorchamps dans l'Amblève de façon à rendre son cours réellement navigable. On tenta encore de la rendre telle de Stavelot à Aywaille, à la fin du XVII^e siècle. En outre, l'Amblève a aidé considérablement l'industrie locale par sa force motrice.

Un arrêté royal du 17 décembre 1819 a remis l'administration de l'Amblève à la Province de Liège, mais le Conseil provincial, en allouant, dans le budget, un crédit pour les travaux à exécuter à ce cours d'eau, formule chaque année la réserve expresse des droits de la Province.

(1) *Charte du roi Childeric, de l'an 667 (TCDB. — Amblève est aussi citée dans une charte de l'an 915 (CESL, t. I, p. 14)).*

Amercœur

QUARTIER D' —

RUE D' — va du pont d'Amercœur à Cornillon.

En 1803, le *maire* de notre ville, Bailly — nous étions alors sous la domination française — voulant témoigner sa reconnaissance envers Napoléon I^{er} pour le subside de 300.000 fr. qu'il avait accordé au quartier d'Amercœur, incendié en 1794, substitua au nom de *faubourg* (1) d'Amercœur, celui de « faubourg Bonaparte » (2). Voici en quels termes il fit connaître sa décision dans une circonstance solennelle : « Habitants d'Amercœur ! Un cruel vainqueur donna à votre faubourg un **nom de douloureux souvenirs**. Ce nom vient d'être changé en nom de bonheur et de gloire, par un héros immortel, par un monarque bienfaisant ».

Le « cruel vainqueur » auquel le premier magistrat de Liège faisait allusion est le prince Jean de Bavière. Quelques esprits des plus aventureux ont, en effet, depuis longtemps, prétendu que l'appellation « Amercœur » a été attribuée au pont et au faubourg à l'occasion de noyades de nombreux Liégeois accomplies par ordre de Jean de Bavière du haut de ce pont en 1408, après la bataille d'Othée.

Le brave maire, en s'efforçant de consacrer officiellement cette tradition, n'a réussi qu'à faire montre de son ignorance historique. Des Liégeois ont été précipités dans la Meuse, à la date indiquée, la chose est certaine. Ces actes de cruauté ont eu pour théâtre non le pont d'Amercœur, mais le pont des Arches. Des écrivains du temps, notamment Zantfliet et Jean de Stavelot, dans leurs chroniques, sont d'accord sur ce point. D'ailleurs, le nom Amercœur est de beaucoup antérieur au XV^e siècle.

Un troisième chroniqueur, plus ancien, Jean d'Outremeuse, voulait de même expliquer l'origine du terme « Amercœur ». Selon lui, la création du faubourg d'Amercœur aurait suivi immédiatement la fondation de celui de la Boverie par Ogier le Danois. Résumons aussi fidèlement que possible, à titre de curiosité rétrospective, le récit de Jean d'Outremeuse :

« Quelques personnes construisirent sur un vaste terrain en deçà de la Boverie, un groupe de maisons. C'est maintenant une très belle « vilhete ». Les premiers habitants l'appelèrent *Amercœur* (*Amercuer*) parce qu'ils dépensaient inutilement tout leur avoir dans ces constructions que les eaux sorties de leur lit venaient, l'hiver, renverser impitoyablement. De sorte qu'ils en avaient *mal à leurs cœurs* » (3).

Ce raconter ne manque pas d'une certaine saveur réaliste, mais, comme l'allusion du maire Bailly, il pêche par la base. Comment Ogier le Danois, héros imaginaire, au reste, ou d'autres personnages authentiques auraient-ils fondé, au VIII^e siècle, le quartier d'Amercœur, puisque deux siècles plus tard, cet emplacement demeurerait à l'état de profonde solitude? D'après un annaliste du temps, l'an 1014, quand l'évêque Balderic projetait de

(1) On ne disait pas autrefois *rue* d'Amercœur, mais *faubourg* ; c'est seulement depuis 1877 que les *faubourgs* de Liège ont été changés en *rues*.

(2) Cette dénomination disparut en 1814.

(3) T. III, p. 415, t. IV, p. 25.

THÉODORE GOBERT

Conservateur Honoraire des Archives de la Province de Liège
Ancien Président de l'Institut Archéologique Liégeois

Liège à travers les âges

LES RUES DE LIÈGE

Tome deuxième



LIÈGE
GEORGES THONE, ÉDITEUR

—
1925